



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

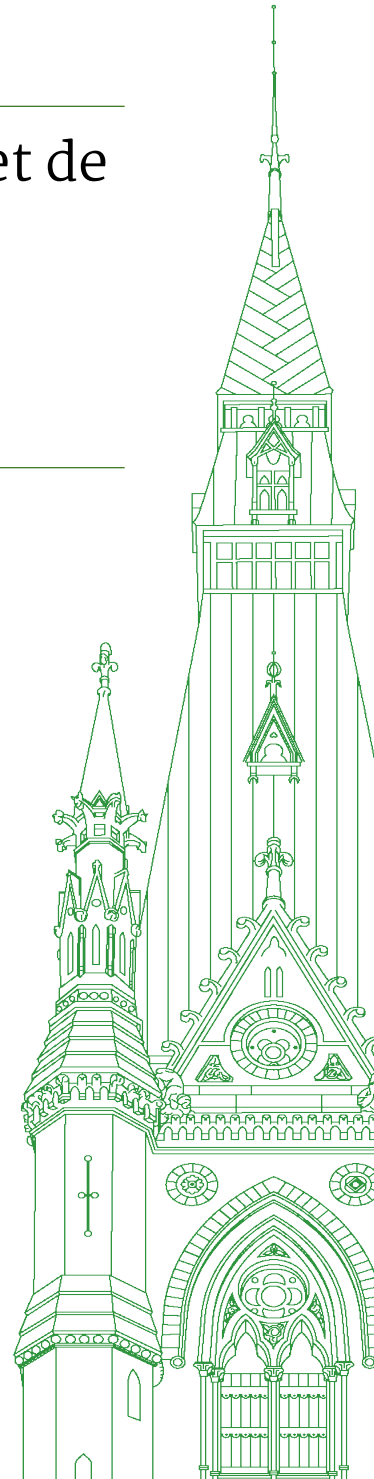
Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 033

Le lundi 25 mai 2026

Présidente : Julie Dzerowicz



Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le lundi 25 mai 2026

• (1100)

[Français]

La présidente (Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Bonjour à tous. Je vous souhaite la bienvenue à la réunion n° 33 du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule selon une formule hybride. Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

[Traduction]

Il n'y a que quelques règles, comme toujours. Vous les avez toutes mémorisées depuis le temps. Je vais vous faire passer un test la prochaine fois.

Cette fois-ci, je vais vous rappeler de bien vouloir attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour les personnes sur Zoom, je vous prie de cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer, et de le mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Vous pouvez également sélectionner le canal d'interprétation qui vous convient, que ce soit en anglais ou en français. Pour les personnes dans la salle — et deux de nos invités sont sur place aujourd'hui —, vous pouvez utiliser l'écouteur et sélectionner le canal souhaité.

Je rappelle à tous les témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment pour préparer votre écouteur et sélectionner le canal nécessaire pour profiter pleinement du temps imparti.

Allez-y, monsieur Joseph.

[Français]

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Il n'y a pas d'interprétation.

La présidente: D'accord. Nous allons vérifier cela. Merci, monsieur Joseph.

[Traduction]

Pendant que nous attendons, je vais prendre une minute pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Wade Chang, un nouveau membre de notre comité.

C'est un plaisir de vous compter parmi nous. Je sais que nous avons un autre député remplaçant pendant que vous finissiez un rapport, et je vous souhaite donc la bienvenue.

[Français]

Monsieur Deschênes, entendez-vous l'interprétation?

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Je n'ai pas écouté l'interprétation, madame la présidente, alors je ne peux pas m'en porter garant. Je peux essayer de l'écouter.

La présidente: M. Joseph m'indique que tout va bien maintenant. C'est excellent. Nous allons donc continuer.

[Traduction]

Je rappelle aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français et en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment maintenant pour préparer votre écouteur. Sélectionnez le canal dont vous avez besoin pour profiter pleinement du temps prévu pour les questions et les réponses. Bien entendu, assurez-vous d'adresser tous vos commentaires par l'entremise de la présidence.

Chers collègues, vous êtes tous de grandes vedettes. Je vous rappelle toutefois de bien vouloir lever la main si vous souhaitez parler. Le greffier et moi allons gérer de notre mieux l'ordre d'intervention. Veuillez ne pas parler en même temps pour ne pas rendre difficile le travail de nos interprètes.

Je ferai de mon mieux pour faire signe aux témoins et aux membres du Comité lorsqu'il leur restera une minute. Je vous remercie tous à l'avance de votre coopération.

Je vais rappeler à tout le monde que nous avons un vote à 13 heures. Lorsque le timbre retentira, nous allons décider si nous souhaitons poursuivre 15 minutes ou nous rendre à l'étage.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 27 avril 2026, le Comité commence son étude de la répartition provinciale des demandeurs d'asile au Canada.

Avant de présenter le témoin, nous devons adopter un budget pour réaliser l'étude et un autre budget en même temps.

Le premier budget pour mener l'étude sur les demandeurs d'asile, qui commence aujourd'hui, est de 28 250 \$. Quelqu'un peut-il le proposer pour que nous puissions l'approuver?

• (1105)

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Je le propose.

(La motion est adoptée.)

La présidente: Monsieur Deschênes, avez-vous des problèmes avec le budget alloué à cette étude?

Alexis Deschênes: Non, ça me va.

La présidente: Le montant du deuxième budget pour réaliser l'étude visant à attirer et à valoriser les talents internationaux est de 55 000 \$.

Qui le propose?

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Je le propose.

(La motion est adoptée.)

La présidente: M. Deschênes, ça va?

Alexis Deschênes: Oui.

[Français]

La présidente: D'accord.

[Traduction]

Tout le monde est d'accord. Merci.

Je veux maintenant passer à la principale raison pour laquelle nous nous réunissons aujourd'hui en souhaitant la bienvenue à nos témoins pour la première heure.

À titre personnel, et à la demande générale, nous avons M. Barutciski, qui est professeur à l'Université York. Nous avons aussi Anita Stellinga, qui est directrice générale de COSTI Immigrant Services.

Bienvenue à vous deux. Merci de comparaître en personne. Il est toujours agréable de voir des gens en personne.

Nous sommes aussi très heureux de souhaiter chaleureusement la bienvenue à Steve Jacques, le commissaire aux services humains pour la région de Peel, qui se joint à nous par vidéoconférence.

Vous aurez chacun un maximum de cinq minutes pour faire votre déclaration liminaire. Nous passerons ensuite aux séries de questions. Je vais commencer par M. Barutciski pour cinq minutes. Ce sera ensuite au tour de Mme Stellinga, et nous terminerons avec M. Jacques.

Monsieur Barutciski, vous avez cinq minutes, à partir de maintenant.

[Français]

Michael Barutciski (professeur, Université York, à titre personnel): Madame la présidente, je vous remercie de m'avoir invité.

Je passe mon temps à analyser les politiques et les lois sur l'immigration, alors je suis très heureux d'être ici. Je suis impressionné par la qualité du travail des membres des trois partis ici présents. Le fait même que vous étudiez le thème de la répartition interprovinciale des demandeurs d'asile est un signe positif.

Le partage des responsabilités a toujours représenté un enjeu compliqué. J'ai commencé à travailler sur ce thème il y a 33 ans. Je faisais partie d'une équipe de chercheurs financée par les grandes fondations américaines. Voici la leçon que j'en ai tirée et qui pourrait être pertinente pour vous: les propositions du secteur universitaire sont axées sur les revendications des défenseurs des droits de la personne; elles ne tiennent pas compte des contraintes politiques ou des limites de l'action gouvernementale. Vous êtes les mieux placés pour déterminer ce qui est réaliste, voire nécessaire, car vous connaissez les électeurs dans vos circonscriptions.

[Traduction]

J'ai continué de me pencher sur le partage du fardeau lorsque le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés m'a demandé d'être membre d'une commission indépendante sur la crise des réfugiés au Kosovo en 1999. La leçon que j'ai retenue, c'est que les gouvernements étaient prêts à se partager les responsabilités, mais

que les défenseurs des droits de la personne n'allaient pas accepter les transferts involontaires. Ils ont mis l'accent sur le consentement, ce qui a mené à des problèmes encore plus graves.

Les Albanais du Kosovo ont commencé à choisir leur pays de prédilection en fonction des conditions socioéconomiques, malgré la crise en cours. Ils auraient pu se rendre à côté en Albanie, où des camps vides construits par l'OTAN les attendaient, mais ils ont préféré se rendre dans des pays riches comme l'Allemagne. Pour les 5 000 réfugiés qui sont venus ici, c'était un deuxième ou troisième choix. Le gouvernement du Canada a organisé des vols, mais les gens ne se sont tout simplement pas présentés puisqu'ils avaient de meilleures options.

Le correspondant de CBC/Radio-Canada sur le terrain n'a pas compris qu'une crise régionale encore plus importante avait été évitée, grâce en partie à la Grèce limitrophe, qui a accepté des transferts involontaires lorsque l'accueil chaotique de première ligne à la frontière kosovare déstabilisait toute la région.

[Français]

Sur cette notion de consentement, il y a deux mois, le Comité a posé une question simple au directeur général des politiques d'asile au ministère. Ce dernier a répondu que la Charte canadienne garantissait que les demandeurs d'asile « ont le droit de vivre où ils le veulent ». Or il est évident qu'il se trompe. Lisez l'article 6 de la Charte, qui n'est pas ambigu. Le droit de se déplacer ou de résider dans toute province est garanti uniquement aux citoyens et aux résidents permanents. En tant que résidents temporaires, les demandeurs d'asile n'ont pas ce droit.

Il est frappant que ce genre d'idée fautive circule au sein du ministère. Si vous croyez que le consentement est nécessaire, selon moi, ce n'est pas la peine de faire cette étude. Les demandeurs d'asile vont simplement aller vers les grands centres urbains.

La prochaine question qu'il faudra aborder est de savoir si on procède au transfert avec un système généralisé qui s'applique à tous les demandeurs d'asile, comme en Allemagne. L'alternative serait d'avoir un système qui s'applique seulement en situation d'urgence, comme les traversées maritimes qui affectent la Grèce ou l'Italie en ce moment, ou comme les passages au chemin Roxham, qui ont affecté le Québec de manière disproportionnée.

● (1110)

[Traduction]

La prochaine étape serait de déterminer la formule de répartition. Par exemple, l'Italie a adopté un quota pour les municipalités qui comptent plus de 1 000 habitants.

En Allemagne, le calcul repose sur les recettes fiscales et la taille de la population de chaque État fédéral. J'étais en Allemagne il y a 10 jours. Lorsqu'un migrant demande l'asile, un algorithme logiciel assigne automatiquement un centre d'accueil dans une région donnée. La ville de Berlin, par exemple, est censée recevoir 5 % des demandeurs d'asile cette année.

Pour résumer, le Canada pourrait s'attaquer à la question de la répartition des demandeurs d'asile d'une manière plus équitable si, premièrement, le partage des responsabilités devenait obligatoire; si, deuxièmement, la répartition faisait partie de la réponse habituelle — autrement dit, elle s'applique à tous les demandeurs d'asile —; et si, troisièmement, nous établissons une formule de répartition qui tient compte de la situation socioéconomique des partenaires dans la fédération.

[Français]

Si vous voulez des clarifications, ça me fera plaisir de vous les fournir pendant la période de questions.

Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur le professeur.

Nous avons ensuite Mme Stellinga pour cinq minutes, à compter de maintenant.

Anita Stellinga (directrice générale, COSTI Immigrant Services): Madame la présidente, distingués membres du Comité, bonjour. Merci de me donner l'occasion de comparaître devant vous.

Je m'appelle Anita Stellinga. Je suis directrice générale de COSTI Immigrant Services. Depuis presque 75 ans, COSTI offre une aide en matière d'emploi, d'éducation, d'établissement, de logement, de langue et de santé mentale ainsi qu'un soutien social aux nouveaux arrivants et à leurs familles partout dans la région du Grand Toronto. Nous nous réjouissons de cette étude puisque, de notre point de vue, la répartition provinciale des demandeurs d'asile est moins une question d'équité entre les administrations qu'une question de savoir si le système donne les bons résultats.

Le critère que toute nouvelle approche doit respecter est pratique. Aide-t-elle les gens à stabiliser plus rapidement leur situation, à se trouver un logement plus tôt, à entrer plus rapidement sur le marché du travail et à réduire des pressions évitables exercées sur les refuges, les systèmes de santé et les municipalités? Oui, l'Ontario et le Québec continuent de recevoir la plus grande proportion des demandeurs d'asile au Canada. La question n'est pas simplement de savoir où les gens arrivent en premier. Il faut aussi déterminer si le Canada possède l'infrastructure nécessaire en matière d'accueil, de logement et d'établissement pour soutenir les gens qui présentent une demande.

À COSTI, nous voyons tous les jours que l'instabilité en matière de logement n'est pas un problème secondaire dans le système d'asile. Le logement est au cœur du mécanisme d'établissement, et il y a autour les éléments qui permettent à une personne ou à une famille de passer de la survie à la stabilité. Sans le soutien offert en matière de soins de santé, d'éducation, de formation linguistique, d'emploi, d'orientation juridique, de liens sociaux et d'appartenance communautaire, le logement ne fait que donner un toit. Cette distinction est importante, car le Canada doit s'efforcer non seulement d'installer et de loger les demandeurs d'asile, mais aussi de les aider à sa bâtir un chez-soi.

Avoir un chez-soi est plus important qu'avoir une adresse physique. Cela englobe la communauté, la dignité, le libre arbitre et le sentiment d'appartenance. Les avantages de l'immigration — la cohésion sociale, la participation au marché du travail et la contribution à long terme — dépendent de ce lien avec la communauté. C'est la raison pour laquelle nous appelons à la prudence par rapport aux modèles qui répartissent les demandeurs d'asile principale-

ment en fonction des données démographiques, de quotas fixes ou d'une attribution administrative.

Une formule peut sembler juste sur papier, mais elle ne nous dit pas s'il y a des logements, si les voies d'accès à l'emploi sont réalistes ou si la collectivité est prête à bien accueillir les gens. Lorsqu'on répartit ainsi les gens sans cette base, on ne fait que répartir les pressions exercées partout au pays. L'accès aux services, aux mesures de soutien et aux voies d'accès peut varier, selon l'endroit où la personne arrive en premier, l'endroit où on la dirige et les systèmes provinciaux ou municipaux dans lesquels elle évolue. Le marché du travail, les conditions de logement, les réseaux de services et les liens culturels diffèrent d'une collectivité à l'autre. Les nouveaux arrivants devraient être en mesure de considérer ces différences lorsqu'ils décident où faire leur vie. L'équité ne devrait pas se limiter à assigner des gens à des endroits. Elle nécessite des choix éclairés et un accès fiable aux mesures de soutien qui permettent aux gens de se bâtir un chez-soi, d'apporter une contribution et d'avoir un sentiment d'appartenance.

On comprendra que de nombreux nouveaux arrivants se rendent dans les grands centres urbains, comme Toronto et Montréal, puisqu'ils assument que les grandes villes offrent plus de perspectives d'emploi, plus de services et de meilleures chances de succès. C'est parfois le cas, mais dans ces grandes villes, il arrive aussi que le coût des logements soit plus élevé, que les services soient surutilisés et que le marché du travail soit plus difficile. Dans le cadre de cette étude, il faut non seulement demander où les gens arrivent, mais aussi demander où ils peuvent rester, travailler, tisser des liens communautaires et s'établir. Lorsque les nouveaux arrivants ont accès au logement, à l'emploi, à l'éducation, à une orientation en matière de santé, à une formation linguistique et à un soutien communautaire, ils sont plus susceptibles de faire des choix durables et de mieux s'en sortir. S'ils arrivent et constatent qu'aucun soutien n'est offert, que le logement est hors de portée ou que les emplois sont plus difficiles à décrocher que ce à quoi ils s'attendaient, cela signifie que le système ne les a pas aidés ou que les municipalités et les collectivités n'ont pas demandé de les accueillir.

Plutôt que de créer un système qui restreint les déplacements, le Canada devrait en créer un qui coordonne le financement, l'aiguillage vers les services et les résultats au sein des administrations. Concrètement, cela signifie une stratégie nationale et intergouvernementale pluriannuelle en matière d'asile et de logement qui codifie les différents rôles et les différentes responsabilités liées au financement des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales.

Nous avons besoin d'un cadre unique pour l'accueil et l'aiguillage qui fonctionne au moyen d'une collaboration et d'une coordination entre tous les ordres de gouvernement et qui repose sur une infrastructure de données partagées. L'objectif ne serait pas de suivre les gens pour contrôler leurs déplacements, mais plutôt d'assurer la pérennité du soutien, de prévenir les chevauchements, de réduire les lacunes dans les services, d'éviter les systèmes locaux accablants et de donner aux nouveaux arrivants de l'information fiable sur leurs options, ce qui encourage la répartition géographique.

● (1115)

Un système national pourrait aider à cerner les voies d'accès au logement, les services et les réseaux communautaires qui existent déjà ainsi que les endroits où une capacité accrue pourrait être créée pour qu'un plus grand nombre de collectivités deviennent des choix réalistes pour l'établissement. Un tel système pourrait également aider les gouvernements et les fournisseurs de services à mesurer les résultats dans l'ensemble des administrations: le temps nécessaire pour se trouver un logement, obtenir une autorisation de travailler, décrocher un emploi, s'inscrire à l'école, s'orienter dans le système de santé et développer un sentiment d'appartenance communautaire.

Pour conclure, COSTI recommande que le Comité appuie un modèle national en matière d'asile et de logement qui repose sur quatre principes: la mobilité, sans restriction; un choix éclairé, sans désignation administrative; un financement coordonné, sans réponses fragmentées; et des résultats mesurables, sans gestion de crise.

COSTI est prêt à...

La présidente: Je suis désolée. Vous avez largement dépassé le temps alloué. Merci de votre déclaration. En répondant aux questions, vous pouvez peut-être aborder vos derniers points.

Monsieur Jacques, c'est maintenant votre tour. Vous avez cinq minutes.

Steve Jacques (commissaire aux services humains, Région de Peel): Merci beaucoup, madame la présidente, madame et monsieur les vice-présidents et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invité ici aujourd'hui.

Je m'appelle Steve Jacques. Je suis commissaire aux services sociaux de la région de Peel, en Ontario, qui englobe trois municipalités: la ville de Brampton, la ville de Caledon et la ville de Mississauga. Je suis ici aujourd'hui pour vous faire part de la façon dont la région de Peel répond aux besoins des demandeurs d'asile sans-abri.

Peel est le reflet de l'engagement de longue date du Canada en matière d'immigration. Plus de la moitié de nos résidents sont nés à l'extérieur du Canada. On y trouve l'aéroport international Pearson, la principale porte d'entrée du pays. Par conséquent, Peel et la région du Grand Toronto reçoivent une part importante des demandeurs d'asile, dont beaucoup ont besoin, dès leur arrivée, d'un refuge, de soutien et d'aide pour naviguer dans des systèmes complexes.

Au début de 2023, nous avons constaté une augmentation sans précédent du nombre de demandeurs d'asile sans-abri ayant besoin de soutien. À l'automne, notre réseau de refuges fonctionnait à près de 400 % de sa capacité et était au point de rupture. Au plus fort de la crise, près des trois quarts des résidents des refuges étaient des demandeurs d'asile. Depuis, Peel a aidé 8 500 demandeurs d'asile sans-abri. L'augmentation subite s'est produite dans un système déjà surchargé. Dans la région de Peel, plus de 37 000 ménages sont sur la liste d'attente pour un logement abordable. Les refuges étaient déjà pleins avant cette augmentation.

Depuis 2001, l'itinérance a augmenté de 223 %, et les demandeurs d'asile représentent une part importante de cette croissance. En même temps, l'abordabilité s'est détériorée. Il faut maintenant l'équivalent de trois emplois à temps plein au salaire minimum pour

payer le loyer moyen dans la région. De nombreux ménages n'ont toujours pas les moyens d'accéder à la propriété.

Les mesures de soutien, comme l'Allocation d'aide au logement Canada-Ontario, sont essentielles, mais, en raison de la forte demande, nous dépensons chaque année toutes les sommes que nous recevons. Un financement supplémentaire de 2,1 millions de dollars en 2023-2024 a contribué à aider environ 180 ménages composés de demandeurs d'asile, mais les mesures de soutien continues n'ont pas augmenté au même rythme que les besoins et aucune somme supplémentaire n'a été accordée pour les demandeurs d'asile.

Malgré ces pressions, Peel a agi. Notre municipalité est principalement financée par l'impôt foncier et elle n'est pas autorisée à accumuler des déficits, alors elle n'a pas les moyens de soutenir le système national d'asile, mais entre 2023 et la fin de 2026, Peel aura engagé plus de 13 millions de dollars provenant des réserves fiscales locales pour maintenir des services. En collaboration avec le gouvernement fédéral et des organisateurs communautaires, nous avons créé le Peel Reception Centre, l'un des plus grands refuges réservés aux demandeurs d'asile au Canada. Il offre des mesures de soutien globales qui comprennent des services d'établissement, de l'aide au logement, des services de santé, de l'aide juridique, de la formation linguistique et du soutien au revenu et à l'emploi. Toutes ces mesures visent à aider les personnes à effectuer la transition vers un logement stable.

Ce modèle fonctionne bien. Grâce au soutien fédéral offert dans le cadre du Programme d'aide au logement provisoire, plus de 60 % des clients ont emménagé dans un logement, et plus de la moitié sont restés dans la région de Peel. Cependant, ce travail demeure difficile, car les besoins en santé mentale des demandeurs d'asile augmentent, les loyers continuent d'augmenter et le nombre de logements abordables, en particulier les logements partagés, est extrêmement limité. En même temps, les retards dans l'octroi des permis de travail limitent les possibilités d'emploi pour les nouveaux arrivants. En outre, ces pressions font en sorte qu'il est difficile pour les municipalités de répondre à la fois aux exigences opérationnelles et aux obligations contractuelles.

La situation est claire: le modèle actuel engendre des pressions disproportionnées sur les municipalités sur les plans opérationnel et financier. Cette situation n'est plus soutenable. Par conséquent, nous soumettons quatre recommandations à l'examen du Comité.

Premièrement, le soutien aux demandeurs d'asile doit être reconnu comme étant une fonction nationale coordonnée dotée d'un financement prévisible et stable. Les municipalités ne peuvent pas continuer à financer les responsabilités du gouvernement fédéral en matière d'immigration au moyen de réserves fiscales locales.

Deuxièmement, l'aide au logement doit être intégrée à la Stratégie nationale sur le logement par le biais d'une allocation permanente pour les demandeurs d'asile. Cela vise à répondre à un besoin structurel, et non à des pressions temporaires.

Troisièmement, le Canada a besoin d'un système national en étoile plus équilibré qui répartit les nouveaux arrivants dans tout le pays en fonction des marchés du travail, de la disponibilité des logements et de l'état de préparation des collectivités. Le financement devrait suivre le demandeur, peu importe où il s'installe.

• (1120)

Quatrièmement, en attendant qu'un tel système existe, le gouvernement fédéral doit investir dans les communautés qui servent de porte d'entrée, comme Peel, dans une mesure qui correspond à l'ampleur et à la réalité de la demande à laquelle elles font face.

Il y a un écart croissant entre les responsabilités et les ressources. Le Canada n'est pas submergé par le nombre de personnes qui cherchent un refuge. Nous n'investissons pas suffisamment dans les municipalités qui soutiennent ces personnes tous les jours. Si nous voulons un système d'asile équitable, efficace et conçu pour durer, combler l'écart n'est pas optionnel, c'est essentiel.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Jacques.

Merci à tous pour vos déclarations préliminaires.

Nous allons maintenant passer à nos séries de questions. Pour le premier tour, chaque député disposera de six minutes. Notre premier intervenant est M. Menegakis.

Monsieur Menegakis, vous avez six minutes.

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à tous nos témoins de comparaître devant nous aujourd'hui.

Monsieur Barutciski, vous avez récemment écrit: « Les ressortissants étrangers qui sont illégalement présents au pays devraient toujours être traités avec humanité, mais ils doivent accepter les conséquences de leurs actes illégaux. » Pouvez-vous nous donner des exemples d'utilisations abusives des voies d'accès à l'immigration?

Michael Barutciski: Une politique d'asile efficace et durable doit toujours tenter de trouver un équilibre entre le traitement humain des demandeurs d'asile et les intérêts légitimes de l'État. Ce que nous avons vu, c'est que même le simple fait de demander l'asile pourrait être considéré comme... Même la ministre précédente a admis que certaines personnes qui sont ici en vertu de différents statuts temporaires demandent l'asile simplement pour rester plus longtemps. Si une personne a un visa d'étudiant et qu'elle est ici depuis un certain nombre d'années, cela peut soulever des problèmes si l'asile est le...

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): J'invoque le Règlement.

La vidéo ne semble pas fonctionner. La caméra a été pointée vers vous pendant tout ce temps.

La présidente: Eh bien, c'est parce que je devrais toujours être au centre de l'attention.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Attendez. Vérifions la vidéo. Je plaisante.

[Français]

C'est une blague, monsieur Deschênes.

Alexis Deschênes: Oui, c'est pour ça que je ris.

[Traduction]

La présidente: Veuillez ne pas pointer la caméra vers moi. S'il vous plaît, pointez-là vers notre témoin.

Nous pouvons maintenant voir la salle. Je pense que tout est correct, monsieur Ho.

Monsieur Menegakis, nous avons arrêté le chronomètre. Nous allons reprendre.

Monsieur Barutciski, allez-y, s'il vous plaît.

Michael Barutciski: Je parlais des changements de statut. Il peut parfois y avoir des problèmes à cet égard.

Nous essayons d'atteindre un équilibre notamment entre les facteurs que ma collègue a mentionnés. Il faut trouver un équilibre entre le logement, le travail et l'intégration dans la communauté et l'autre aspect. Le gouvernement a intérêt à surveiller ces situations, particulièrement en ce qui concerne les personnes qui sont ici pour demander l'asile. Nous ne savons pas si elles resteront à long terme, alors c'est une question un peu difficile.

• (1125)

Costas Menegakis: Vous avez mentionné que les ressortissants étrangers devraient aussi accepter les conséquences de leurs actes illégaux. Selon vous, quelles devraient être les conséquences de leurs actes illégaux?

Michael Barutciski: Comme je viens de le dire au sujet de la surveillance, si quelqu'un ne respecte pas les lois sur l'immigration, il devrait y avoir des conséquences. Nous avons des procédures, et elles doivent donc être appliquées.

Costas Menegakis: Récemment, nous avons vu des juges accorder un traitement préférentiel à certaines personnes pour protéger leur statut d'immigration. Disons les choses ainsi.

Êtes-vous d'accord pour dire que les immigrants non citoyens devraient être traités différemment des citoyens canadiens pour avoir commis le même crime?

Michael Barutciski: Je comprends les bonnes intentions qui motivent cela, mais une partie du leitmotiv qui sous-tend mon propos, c'est que nous devons faire attention de ne pas en faire trop et de ne pas être trop généreux dans la façon dont nous interprétons les droits. C'est l'un des points que j'ai soulevés dans ma déclaration préliminaire. Je pense que nous le faisons souvent. À mon avis, c'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous trouvons dans la situation actuelle.

Par exemple, il y a eu une augmentation subite des demandes à l'aéroport international de Toronto il y a quelques années. Ce n'était pas un hasard. Certaines politiques en place ont mené à un grand nombre de demandes à l'aéroport.

Costas Menegakis: La plupart des Canadiens croient que, peu importe la personne qui commet un crime, elle devrait recevoir la peine prévue pour ce crime. Son statut n'a pas d'importance.

Le traitement des demandes d'asile traîne pendant des années. L'incompétence stratégique du gouvernement n'a-t-elle pas transformé un système d'asile où s'accumulent les retards en une voie d'accès à la résidence?

Michael Barutciski: C'est l'effet indirect. Nous avons des procédures qui sont compliquées et qui sont utilisées de manière ingérable. Nous avons également un nombre élevé de demandes, même à l'heure actuelle, par rapport à il y a 10 ans.

Costas Menegakis: Cela ne fait aucun doute.

Je veux parler de l'arriéré à la CISR. Vous en avez parlé et vous avez suggéré d'abolir complètement le tribunal, ce qui est quand même une position assez forte. Je suis sûr que vous en conviendrez.

Qu'ont fait les libéraux pour vous faire croire que ce serait la meilleure voie à suivre?

Michael Barutciski: En fait, je n'ai pas dit que nous devrions l'abolir. J'ai dit que nous devrions l'envisager. Je ne pense pas, en particulier, que le gouvernement...

Costas Menegakis: Qu'est-ce qui vous a amené à croire cela?

Michael Barutciski: Je ne pense pas que ce soit nécessairement ce que le parti au pouvoir a fait au cours des dernières années. C'est en fait la CISR. Nous, ou vous, le Parlement, lui avons donné un mandat indépendant. J'ai observé la CISR depuis sa création en 1989, et j'ai constaté qu'elle utilise en fait beaucoup de pouvoirs. En ce qui a trait à ses procédures, j'en reviens à ce dont nous parlions il y a quelques instants. Elle interprète toutes les normes de la manière la plus ouverte possible. C'est bien et je comprends les intentions qui sous-tendent cela, mais cela entraîne des complications.

Vous en avez souligné une. Nous avons des procédures qui traînent en longueur et, évidemment, cela change le statut d'une personne. On ne peut pas faire durer une procédure d'asile trois, quatre, cinq ou six ans sans reconnaître que la personne doit être intégrée dans la communauté locale. Nous avons créé un système qui, je dirais, n'est pas durable. Le Parlement devrait examiner les pouvoirs qu'il a conférés à cet organisme, et notamment envisager de les modifier, parce que les modèles qui existent ailleurs dans le monde sont assez différents.

Costas Menegakis: Monsieur Jacques, j'aimerais passer à vous, si vous me le permettez.

Vous avez mentionné que la région de Peel fait plus que sa juste part pour accueillir les demandeurs d'asile dans notre pays. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'effet que l'énorme arriéré qui continue d'augmenter dans le système d'asile a eu sur la région de Peel en particulier?

Steve Jacques: Je vous remercie de la question.

En ce qui concerne l'arriéré, nous traitons et travaillons avec les personnes qui arrivent. En moyenne, par l'entremise de notre centre d'accueil, nous pouvons loger 592 personnes et travailler avec elles. Elles sont habituellement là pendant environ 90 jours. C'est la durée de séjour suggérée par IRCC, durant laquelle nous les aidons, en collaboration avec Mme Stellinga et son équipe, à obtenir les soins de santé dont elles ont besoin à leur arrivée au pays, à chercher un emploi et à suivre toute formation nécessaire. Nous organisons des salons de l'emploi, entre autres.

Il faut environ 90 jours, en moyenne, à ces personnes pour arriver à un point où elles peuvent commencer à prendre des décisions sur l'endroit où elles iront. Cette durée a augmenté en raison de la complexité du marché. Ce délai est passé à bien plus de 110 jours par personne.

Costas Menegakis: Où les hébergez-vous, monsieur?

• (1130)

La présidente: Je suis désolée, monsieur Menegakis. Votre temps est écoulé, mais vous pourrez continuer au prochain tour.

Nous passons maintenant à Mme Sodhi, pour six minutes.

Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.): Merci à tous nos témoins d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais poser ma première série de questions à Mme Stellinga.

COSTI est le partenaire en prestation de services du Peel Reception Centre depuis son ouverture. Le travail que vous faites est très significatif et fait vraiment une différence dans nos communautés.

Pouvez-vous décrire à quoi ressemblent les mesures de soutien financées par le gouvernement fédéral sur le terrain pour les nouveaux arrivants à Brampton et dans la région de Peel dans son ensemble? Comment les investissements fédéraux se traduisent-ils par des résultats concrets pour les familles qui ont du mal à joindre les deux bouts en ces temps difficiles?

Anita Stellinga: Comme je l'ai dit plus tôt dans mes commentaires, il est essentiel que les nouveaux arrivants soient soutenus pour qu'ils puissent s'établir avec succès et atteindre les résultats auxquels ils aspirent. Les gens viennent ici parce qu'ils veulent commencer une nouvelle vie et prendre un nouveau départ pour eux, leur famille et ainsi de suite. Le financement fédéral pour les demandeurs d'asile est versé à la municipalité — la région de Peel — et il nous est ensuite octroyé à titre de fournisseur de services au refuge de Mississauga, dans la région de Peel.

Nous sommes en mesure de fournir divers soutiens. Cela va du refuge à l'aide à la recherche d'un logement, en passant par les cours de langue, la recherche d'emploi et le soutien en matière de santé mentale et de traumatisme. Tout cela est essentiel pour que les demandeurs et leur famille puissent commencer leur vie ici. Nous savons que ces résultats sont extrêmement importants. Ces mesures de soutien sont très importantes, car elles assurent la réussite dans la collectivité.

Par ailleurs, le financement permet à la communauté et à la région de rendre les services accessibles par le biais d'un système et d'une infrastructure accueillants qui soutiennent les personnes. C'est essentiel, car sans ce partenariat et cette coordination entre le fédéral, la région et la municipalité, nous ne serions pas en mesure de fournir les soutiens et les services qui permettent aux gens de commencer leur vie ici avec succès.

Amandeep Sodhi: Je vous remercie de la réponse.

Le Canada accueille des milliers de nouveaux arrivants chaque année. Ils finissent tous par s'établir dans différentes régions du pays pour toutes sortes de raisons. Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne ce processus? Quels facteurs influencent l'endroit où les demandeurs d'asile et les réfugiés ont tendance à s'établir?

Anita Stellinga: Ce que nous constatons, dans le cadre de l'étude, c'est que les gens se rendent principalement dans les grands centres urbains, comme Toronto et Montréal, parce que ce sont des points d'entrée et parce qu'on suppose que dans ces centres urbains, il y a un meilleur accès aux emplois, au logement, aux soutiens et aux communautés culturelles auxquelles les gens appartiennent. Cela compte beaucoup dans le choix de l'endroit où les gens vont décider de vivre.

Ce que nous faisons valoir, c'est que, si nous voulons avoir une répartition dans différentes régions du pays, nous devons nous assurer que le système est coordonné et fonctionne en partenariat avec tous les ordres de gouvernement pour veiller à ce que des mesures de soutien soient offertes sur le terrain. Il serait tout à fait injuste d'installer des gens là où il n'y a pas de soutien, où les collectivités ne sont pas accueillantes, où il n'y a pas d'infrastructures et où, surtout, il n'y a pas la coordination nécessaire pour s'assurer que les gens ont accès à des services, que nous réduisons les lacunes en matière de services et les dédoublements et que nous mettons vraiment les gens sur la voie de la réussite.

Amandeep Sodhi: Vous avez également souligné la nécessité de contrer les discours nuisibles au sujet de l'immigration. D'après votre expérience au sein de COSTI, qui est au service des nouveaux arrivants de Brampton et de la région de Peel, quelles sont certaines des histoires concrètes de contribution et de réussite dont vous voulez que le Comité ou les Canadiens entendent davantage parler?

Anita Stellinga: Nous voyons certes des gens venir ici pour commencer leur vie. Ils sont extrêmement inspirés et motivés à réussir pour leur bien et celui de leur famille. Ils ne veulent pas être dans un refuge. Ils ne veulent pas vivre... Ce refuge à Mississauga est de type dortoir, où ils peuvent séjourner pendant 90 jours. Ce n'est pas le meilleur endroit où se trouver. Ils veulent déménager. Ils veulent aller dans la collectivité. Ils veulent commencer leur propre vie.

Il y a beaucoup d'histoires de personnes qui sont venues chez nous et ont eu accès aux mesures de soutien. Elles ont été en mesure de prendre leur destinée en main. Elles ont pu suivre des cours de langue et trouver un emploi.

Il y a eu une belle histoire récemment. Une jeune femme a bénéficié du soutien offert par notre refuge et elle a reçu des cours de langue. Elle a eu accès à des mesures de soutien et elle est devenue enseignante. À son retour dans la communauté, elle a commencé à enseigner à l'école voisine du refuge. Elle est revenue au refuge et elle a raconté son histoire. Pour boucler la boucle, elle contribue et redonne maintenant à la collectivité où elle a reçu du soutien et où des portes se sont ouvertes pour elle au début.

Nous avons des tonnes d'histoires et de résultats de ce genre.

• (1135)

Amandeep Sodhi: C'est formidable. Voilà qui montre ce que nous pouvons réellement accomplir si nous nous entraïdons et nous soutenons mutuellement.

Nous avons entendu dans les déclarations liminaires qu'il y a eu un afflux, une vague de demandeurs d'asile et de réfugiés, principalement dans la région de Peel. Après une période de croissance rapide, notre nouveau gouvernement s'efforce de rétablir la stabilité et l'équilibre au sein du système d'immigration. Le premier plan du gouvernement en matière de quotas d'immigration a permis un retour à des seuils plus viables, et nous constatons également une baisse de la population de résidents temporaires.

En tant que fournisseur de services d'établissement pour les nouveaux arrivants dans la région du Grand Toronto, pouvez-vous dire au Comité en quoi la durabilité et la prévisibilité des programmes sont importantes au travail essentiel que vous faites?

Anita Stellinga: Nous nous concentrons sur les résultats à atteindre pour notre pays, notre région et nos quartiers. Pour avoir ces résultats positifs, le secteur de l'établissement — dont font partie mon organisme et moi, ainsi que de nombreux partenaires et admi-

nistrations municipales qui contribuent à ces soutiens et services — sait que c'est tout aussi important que l'infrastructure physique. Tout comme nous pensons aux routes, aux ponts, aux écoles et aux hôpitaux, le soutien à l'établissement et aux nouveaux arrivants est essentiel, car nous visons des résultats centrés sur les personnes. Nous obtenons ces résultats avec le soutien des gouvernements fédéral, provincial et régional afin de garantir que les gens aient accès à des services, sans lesquels il leur serait très difficile de réussir.

La prévisibilité pour le secteur est importante. Elle nous permet de savoir que nous pouvons compter sur un financement pour y parvenir, et que nous disposons d'un personnel qualifié et professionnel, formé et responsable...

La présidente: Merci, madame Stellinga.

Anita Stellinga: ... et d'un mécanisme de reddition de comptes à cette fin. C'est important.

La présidente: Merci, madame Stellinga. Je suis désolée. Nous n'avons plus de temps.

Merci, madame Sodhi.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie tous mes collègues du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration d'avoir accepté de se pencher sur cette importante motion d'étude du Bloc québécois visant à explorer les avenues pour mieux répartir les demandeurs d'asile de façon équitable entre les provinces.

Au Québec, nous représentons 22 % de la population canadienne et nous accueillons, selon les derniers chiffres, 37 % des demandeurs d'asile de tout le Canada. Le Québec est absolument une société accueillante, mais il faut intégrer les demandeurs d'asile correctement, et cela engendre des coûts. Il y a aussi la question du français. Selon le commissaire à la langue française, plus du tiers des demandeurs d'asile ne maîtrisent pas le français à leur arrivée.

C'est pour ça que nous voulons explorer des solutions pour assurer une répartition équitable. On s'aperçoit que l'Union européenne a conclu un pacte pour mieux répartir les demandeurs d'asile, qui entrera en vigueur en juin 2026, et on a vu le Danemark et l'Allemagne appliquer une solution également.

Monsieur Barutski, je vous remercie de votre présence.

Tout d'abord, puisque vous avez parlé de l'exemple de l'Allemagne, pouvez-vous me dire ce qui a motivé celle-ci à mettre en place un processus de transfert des demandeurs d'asile?

Michael Barutciski: L'expérience allemande a été un problème pendant plusieurs années. Beaucoup de demandeurs d'asile de différents pays européens essayaient d'aller vers l'Allemagne. L'Allemagne se retrouvait donc avec beaucoup plus de demandeurs d'asile, proportionnellement. Dans ce sens, ça ressemble un petit peu à la situation du Québec, peut-être. Toutefois, l'Allemagne n'est pas un point d'entrée ni le premier pays dans lequel les demandeurs d'asile entrent. On pourrait dire que c'est un mouvement secondaire. Ils passent par d'autres pays. L'Allemagne voulait que les responsabilités soient partagées avec les autres partenaires européens, parce que les migrants, les demandeurs d'asile devaient forcément traverser les autres pays, mais ils se retrouvaient en Allemagne. C'est pour cette raison que l'Allemagne voulait que ce système soit modifié.

Comme je l'ai dit, c'est un problème qui a duré pendant plusieurs années. Maintenant, ils ont trop de demandeurs d'asile, selon le gouvernement et la population. C'est pour cette raison qu'ils cherchent à encourager leurs partenaires européens à répartir ces demandeurs d'asile.

Alexis Deschênes: Nous allons en venir à la formule allemande. Je veux que vous l'expliquiez au bénéfice du Comité.

Auparavant, vous avez fait mention d'une question que j'avais posée à un haut fonctionnaire du ministère de l'Immigration, à savoir si on pouvait transférer les demandeurs d'asile. Il avait répondu que, selon l'article 6 de la Charte canadienne des droits et libertés, le droit à la libre circulation empêcherait cela. Or, lorsque je lis l'article 6, j'ai la même interprétation que vous: cet article ne s'applique qu'aux citoyens et qu'aux résidents permanents.

Cette perception d'un haut fonctionnaire d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada était-elle erronée, à votre avis?

• (1140)

Michael Barutciski: Oui. Comme je l'ai écrit à plusieurs reprises, d'après moi, c'est manifestement erroné.

J'irai un peu plus loin pour dire qu'il est un peu étonnant que ce genre d'idée circule au sein du ministère. Je comprends pourquoi on veut encourager les droits et pourquoi on veut protéger les migrants, mais on veut aussi ne pas aller trop loin. C'est ce que j'étais en train de dire tout à l'heure. On veut trouver un équilibre raisonnable. Le fait de prétendre qu'il y aurait un droit qui n'existe pas dans la Charte, je pense que c'est un exemple de nos problèmes ces dernières années. On exagère les droits et ça mène, je dirais, forcément à des problèmes. Si les Européens...

Alexis Deschênes: C'est surtout le fait que l'article 6 est clair. On dit clairement que tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent au Canada a le droit de se déplacer et de gagner sa vie dans toute province.

À votre avis, en ce qui concerne l'aspect de la légalité d'un processus pour redistribuer équitablement les demandeurs d'asile, vous ne voyez pas de problème de légalité en droit canadien. Est-ce bien cela?

Michael Barutciski: En ce qui concerne la question de déplacement du demandeur d'asile, il y aurait peut-être d'autres questions en matière d'égalité, mais sur le fait de pouvoir se déplacer ou de travailler dans une autre province, je pense que l'article 6 est parfaitement clair. On ne peut pas être plus clair que ça.

Alexis Deschênes: Parfait.

Il nous reste une minute trente secondes. Parlez-nous de la formule allemande. Vous avez parlé un peu de la pondération entre la capacité d'accueil et la force économique des länders. Comment fonctionne cette formule? Quels sont aussi les résultats qu'on peut observer à ce jour?

Michael Barutciski: Comme je l'ai déjà suggéré, je pense que c'est un modèle intéressant qu'il faut étudier davantage. L'idée, c'est que, quand le demandeur d'asile se présente, un logiciel va attribuer ou assigner le land où la personne devrait aller. C'est là-bas que les services de réception, dont ma collègue a parlé, attendent cette personne. C'est une façon indirecte de ne pas forcer, mais de pousser et d'encourager les demandeurs d'asile d'aller vers certaines régions. L'idée, c'est de répartir les demandeurs d'asile pour qu'ils ne se retrouvent pas tous dans les grands centres urbains, comme je l'avais suggéré. On veut les répartir dans les régions. Donc, ils ne sont pas seulement à Berlin, ils sont aussi au Brandebourg ou en Thuringe, où des services les attendent. On essaie de les répartir. Les Allemands suggèrent l'idée que la population est plus à l'aise avec le contrôle de ses demandeurs d'asile, et ça permet au gouvernement de garder les portes ouvertes, si on veut.

Alexis Deschênes: En 10 secondes, pouvez-vous me dire si ça fonctionne?

Michael Barutciski: Il est difficile d'être catégorique, mais, jusqu'à un certain point, je pense que ça fonctionne suffisamment dans ce contexte pour que ça nous intéresse. Si on veut mettre au point un modèle, on doit absolument regarder cet exemple allemand.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur Barutciski.

La présidente: Merci, monsieur Deschênes et professeur Barutciski.

[Traduction]

C'est ce qui conclut notre premier tour.

Nous passons maintenant au deuxième tour, où chacun aura cinq minutes. Nous allons commencer par M. Ho.

Monsieur Ho, vos cinq minutes commencent maintenant.

Vincent Ho: Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adressent à M. Jacques, de la région de Peel.

Monsieur Jacques, quels types de services la Région offre-t-elle aux demandeurs d'asile?

Steve Jacques: Nous faisons appel à des organisations telles que COSTI pour fournir ces services, mais nous offrons également des services de santé. Du point de vue de la santé publique, un médecin, des infirmières et des agents de santé publique sont présents sur place pour s'assurer que tous les vaccins sont à jour.

Nous proposons des services d'orientation professionnelle ainsi que des possibilités d'emploi. Nous faisons venir des entreprises telles que Tim Hortons, par exemple, pour organiser des salons de l'emploi à l'intention de ces gens. Nous les aidons à trouver un logement et les orientons pour les aider à comprendre les options disponibles et les possibilités de carrière...

Vincent Ho: Est-ce que cela comprend la fourniture de trois repas par jour aux demandeurs d'asile?

Steve Jacques: Oui, notre centre d'accueil...

Vincent Ho: Est-ce que cela comprend la prestation de services tels que des refuges, des hôtels et d'autres hébergements temporaires?

Steve Jacques: Oui, c'est le cas pour les familles. Quant aux particuliers...

Vincent Ho: Qui paie pour ces hôtels?

Steve Jacques: C'est un coût partagé entre le gouvernement fédéral et la municipalité.

Vincent Ho: Combien d'argent la région de Peel reçoit-elle du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'aide au logement provisoire?

Steve Jacques: Pour les coûts admissibles en 2025-2026, nous avons reçu du gouvernement fédéral 95 % des coûts liés aux logements de transition dans le centre d'accueil, et la région de Peel en assume 5 %.

Vincent Ho: Combien cette proportion représente-t-elle en dollars?

Steve Jacques: En valeur monétaire pour 2025, la contribution fédérale était de 29,8 millions de dollars, et la contribution régionale de 2,3 millions.

• (1145)

Vincent Ho: Wow.

Ces services sont fournis avant que le gouvernement fédéral ne confirme l'admissibilité. Est-ce exact?

Steve Jacques: Je crois que oui.

Vincent Ho: Cela signifie qu'un demandeur d'asile frauduleux pourrait potentiellement recevoir ces services. Est-ce exact?

Steve Jacques: C'est possible.

Vincent Ho: Selon le site Web du gouvernement:

Historiquement, les demandeurs d'asile ne représentaient que 4 à 5 % de la population des réfugiés. À la fin de 2023, ils se chiffraient à environ 71 %, soit près de trois personnes sur quatre dans le système. Cette forte augmentation a porté la capacité des refuges de la région de Peel à plus de 400 %, ce qui a obligé la région de Peel à trouver des chambres d'hôtel supplémentaires pour répondre à la demande croissante.

Est-il exact que la région de Peel a dû recourir à des chambres d'hôtel supplémentaires parce que le système des refuges était débordé par la forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile?

Steve Jacques: En 2023, nous avons rectifié le tir. Nous avons séparé la population locale de sans-abri de celle des demandeurs d'asile. Nous avons transformé un immeuble commercial en centre d'hébergement collectif pour les personnes seules. Ce centre peut accueillir jusqu'à environ 590 personnes, ce qui permet de séparer ces deux groupes. Nous utilisons effectivement des hôtels pour les familles.

Vincent Ho: En ce qui concerne le centre dont vous avez parlé, combien d'argent fédéral avez-vous reçu pour le construire?

Steve Jacques: Nous avons eu 22 millions de dollars, dont seulement 20 millions ont été dépensés.

Vincent Ho: L'itinérance locale existe-t-elle toujours dans la région de Peel?

Steve Jacques: Absolument.

Vincent Ho: En substance, le gouvernement héberge les demandeurs d'asile, mais il y a toujours des Canadiens sans domicile fixe dans la région de Peel. Les demandeurs d'asile prennent-ils la place des Canadiens locaux en situation d'itinérance? Est-ce une interprétation juste?

Steve Jacques: Non, pas dans notre système, car nous avons séparé les deux populations. Nous avons un centre d'accueil réservé

aux demandeurs d'asile, le Peel Reception Centre. Nous disposons d'hôtels réservés aux familles de demandeurs d'asile, et nous avons un système d'hébergement distinct pour les sans-abri.

Vincent Ho: Faites-vous normalement une vérification des antécédents criminels avant de fournir des services aux demandeurs d'asile et de leur attribuer un hébergement à l'hôtel? Je parle de vérifications des antécédents judiciaires au niveau local, s'ils ont commis un crime au Canada.

Steve Jacques: Je ne crois pas.

Vincent Ho: Ce que vous dites, c'est que vous ouvrez toujours la porte à une personne ayant un casier judiciaire, qui a été condamnée pour un crime n'importe où ici au Canada?

Steve Jacques: Oui.

Vincent Ho: Pour terminer, le gouvernement libéral fédéral a perdu le contrôle de notre système d'immigration. Nous avons vu une tendance se dessiner au sein du Comité. Les habitants de la région de Peel en paient le prix sur le plan local, avec des refuges privés, des frais d'hôtel et des pressions sur les services de première ligne. Est-ce juste?

Steve Jacques: La situation complexifie les services fournis, oui.

Vincent Ho: Est-ce que cela met à rude épreuve les services destinés aux résidents de la région de Peel?

Steve Jacques: Oui.

Vincent Ho: Pensez-vous que le gouvernement libéral, le gouvernement fédéral, a mal géré le système d'immigration de quelque façon que ce soit?

Steve Jacques: Je ne suis pas qualifié pour dire s'il s'agit d'une mauvaise gestion. Ils sont intervenus lorsque nous avons cerné des enjeux et des problèmes de coûts, et ils ont fourni des solutions grâce au financement.

Vincent Ho: Ils n'en font pas assez. Ils n'en font pas assez pour aider la municipalité locale. Est-ce exact?

La présidente: Merci, monsieur Ho.

Merci, monsieur Jacques.

Nous passons maintenant à M. Zuberi, pour cinq minutes.

Sameer Zuberi: Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui. J'aimerais poursuivre avec M. Jacques.

Je vais vous donner un moment si vous avez d'autres commentaires à faire sur les gens qui s'installent au Canada. Par ailleurs, concernant la question du logement, en particulier l'utilisation des hôtels et son impact sur les demandeurs d'asile — pour les familles et les personnes se logeant dans des hôtels —, souhaitez-vous en dire plus?

Steve Jacques: Merci.

Oui. Dans la région de Peel, nous devons séparer les deux populations — l'itinérance nationale et les demandeurs d'asile — et nous l'avons fait. Nous avons converti un immeuble commercial pour créer 592 places dans un établissement de soins collectifs.

Pour les familles, comme il n'est pas approprié de les loger avec des personnes seules, nous utilisons des hôtels. Nous sommes en train de créer un refuge familial pour les demandeurs d'asile dans la région de Peel. Dans ces cas-là, nous avons des places réservées aux demandeurs d'asile afin qu'ils ne prennent pas la place des Autochtones sans domicile.

Cela nous aide vraiment à cibler nos ressources, parce que les besoins des personnes qui arrivent, comme Mme Stellinga l'a indiqué, sont très précis. Nous pouvons nous concentrer sur eux et sur les ressources dont nous disposons pour nous occuper de nos sans-abri locaux.

• (1150)

Sameer Zuberi: J'aimerais poser une question à Mme Stellinga sur la réinstallation des demandeurs d'asile et les conséquences concrètes pour eux s'ils sont séparés de leurs communautés culturelles, par exemple, ou de leurs réseaux linguistiques, voire de leurs liens sociaux et familiaux potentiels.

Quel en est l'impact sur leur intégration et leur capacité à contribuer à la société canadienne à l'avenir lorsqu'ils ne sont pas proches de leurs réseaux de soutien? Souhaitez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Anita Stellinga: Merci.

La différence est considérable. Les gens sont attirés par les personnes et les réseaux où ils peuvent se sentir connectés, où ils ont le sentiment d'appartenir à un groupe, et où il y a des services d'intégration et un soutien communautaire. Nous savons de première main que ces expériences et ces occasions changent vraiment la donne. Nous savons que lorsque les gens se trouvent dans des endroits où il n'y a ni réseaux ni soutiens, ils ne réussiront pas. Ils retourneront vers d'autres communautés, où ils pourront trouver des réseaux plus vastes ou auront cette impression, et pourront avoir un emploi. C'est crucial. Il est essentiel de disposer de ces soutiens communautaires.

C'est ce que je voulais dire tout à l'heure. Lorsque l'on considère les personnes à travers le Canada, ces communautés et ces régions doivent être structurées de manière à fournir les soutiens indispensables à une intégration réussie.

Sameer Zuberi: Certainement, et en ce qui concerne les services d'établissement dont nous avons discuté jusqu'à maintenant, dans quelle mesure jouent-ils un rôle important ou un rôle quelconque dans le choix d'un demandeur d'asile de s'établir dans une région plutôt qu'une autre?

Compte tenu de l'existence de ces services d'établissement, tels que ceux dont nous avons entendu parler et qui sont fournis, dans quelle mesure entrent-ils en ligne de compte dans ce processus décisionnel?

Anita Stellinga: Ces services sont pris en compte, car les réfugiés partent du principe que, puisque ces services existent, leur intégration sera réussie: ils auront plus de chances de trouver un logement, de bénéficier d'un soutien linguistique et de décrocher un emploi. C'est ce qui les attire. Il y a probablement aussi des réseaux communautaires qui leur sont favorables, liés à leurs propres communautés culturelles et à leurs origines, ainsi que des commerces, des entreprises et des réseaux qui les aident.

Nous savons que grâce à l'aide à l'établissement, les résultats sont bien plus positifs. Ce service existe bel et bien, et c'est un at-

trait. C'est un élément important qui permet aux gens de se sentir intégrés et de réussir dans les communautés où ils vivent.

Sameer Zuberi: Vous avez déclaré plus tôt que les grands centres comme Toronto et Montréal ont tendance à attirer les demandeurs d'asile. Constatez-vous que ces gens ont tendance à s'éloigner des centres métropolitains pour s'installer dans des zones plus suburbaines ou rurales? Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Anita Stellinga: C'est le cas. Nous savons qu'il existe des communautés à Kitchener, à London, dans la région de York et dans d'autres régions de l'Ontario et du Canada où les gens cherchent à s'établir.

Je pense que le fait est que si nous pouvons leur fournir de l'information sur ce qui existe et sur les chances de réussite, et leur donner cet accès, ils connaîtront plus de succès et seront plus disposés à y aller. S'ils ne disposent pas de ces données ou ont des informations trompeuses ou des perceptions erronées sur certaines communautés, et que ce n'est pas clairement visible ou bien compris, leur établissement risque davantage d'être un échec.

La présidente: Merci, madame Stellinga.

Merci, monsieur Zuberi.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Barutciski, poursuivons la discussion pour bien comprendre comment l'Allemagne a procédé, parce que ça pourrait être une suggestion qu'on va faire au Canada.

D'abord, décrivez-nous le processus de répartition. En Allemagne, il y a des länder et on a créé une formule pour que chaque land reçoive un nombre de demandeurs d'asile qu'il est capable d'accueillir. Comment cette formule a-t-elle été élaborée?

Michael Barutciski: D'après ce que je comprends, on tient compte des recettes fiscales pour deux tiers et du bassin démographique pour le tiers restant. C'est comme ça.

Alexis Deschênes: Alors, à partir de ces deux critères, on va définir une capacité d'accueil.

Michael Barutciski: C'est exact.

Alexis Deschênes: Ensuite, lorsque le demandeur d'asile arrive au pays, comment ça se passe? Ce que je comprends, c'est qu'on va l'orienter vers un de ces länder et qu'il aura l'obligation d'y rester pendant trois ans. Est-ce bien ça?

Michael Barutciski: Les services seront offerts dans ce land. Alors, on va encourager et aider cette personne à s'installer dans ce land. L'idée est de répartir les demandeurs d'asile dans l'ensemble de la fédération allemande de façon équitable.

• (1155)

Alexis Deschênes: D'après ce que vous savez, est-ce une obligation, ou le demandeur d'asile peut-il décider d'habiter à Berlin, par exemple?

Michael Barutciski: Mon impression, c'est que les autorités allemandes parlent de façon beaucoup plus subtile. Ce n'est pas qu'elles insistent sur l'idée que le consentement n'est pas important, c'est juste qu'elles encouragent fortement les demandeurs d'asile à se déplacer, et ce n'est pas le seul gouvernement européen qui procède de cette façon. Les services sont offerts dans un land en particulier. Alors, si la personne ne veut pas y aller, il y aura toute une série de problèmes administratifs. C'est donc coercitif, d'une certaine façon. Moi, je vois ça comme une sorte de mesure administrative coercitive.

Alexis Deschênes: Selon ce qu'on peut observer, est-ce que cette méthode fonctionne?

Michael Barutciski: Pour la répartition, j'ai l'impression que ça fonctionne assez bien. On voit une répartition réelle. Je suis allé à Berlin et à quelques autres endroits, et on y voit des centres de services être créés. Ça encourage les populations en dehors des grands centres urbains à tenir compte de la réalité des migrations forcées. Alors, ça devient un débat national qui me semble beaucoup plus sain et équilibré, dans la mesure où l'administration centrale, à Berlin, donne des ressources aux différents länder pour qu'ils puissent héberger et accueillir ces gens correctement.

La présidente: Merci, monsieur Deschênes.

Merci, professeur Barutciski.

[Traduction]

Il ne nous reste que quelques minutes. Je vais donner deux minutes à M. Redekopp et deux minutes à M. Fragiskatos.

Allez-y, monsieur Redekopp.

Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): Merci.

La ministre s'attend à ce qu'environ deux millions de résidents temporaires quittent le Canada cette année. Cela représente environ 160 000 personnes par mois, ce qui, dans la région de Peel, correspond probablement à des dizaines de milliers de personnes par mois.

Monsieur Jacques, observez-vous ce phénomène sur le terrain? Voyez-vous des dizaines de milliers de personnes quitter le pays à l'expiration de leur permis?

Steve Jacques: Nous n'avons pas de données à ce sujet. Nous ne vérifions pas s'ils quittent le pays ou non. Une fois qu'ils remplissent les conditions requises et qu'ils se sont inscrits, c'est à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, de suivre leurs déplacements à l'intérieur du pays.

Brad Redekopp: Madame Stellinga, avez-vous observé des preuves anecdotiques indiquant que des milliers, voire des dizaines de milliers de personnes quittent le pays, de sorte que nous atteignons le chiffre que la ministre attend?

Anita Stellinga: Nous avons certainement entendu des personnes et des familles dire qu'elles envisagent de retourner chez elles ou ailleurs parce qu'elles n'ont pas réussi ici ou qu'elles n'ont pas trouvé les possibilités escomptées.

Brad Redekopp: Voyez-vous des milliers et des milliers de personnes partir chaque mois?

Anita Stellinga: Non. Je n'ai pas ce...

Brad Redekopp: Monsieur Barutciski, je pense qu'il y a ici une sorte de présupposition selon laquelle nous avons toutes ces personnes qui arrivent chez nous et que nous devons leur trouver des solutions. Or, il faut aussi prendre du recul et se demander s'il y a

certaines actions qui attirent les gens ici, mais que nous devrions peut-être faire différemment. Nous avons parlé, par exemple, de ne pas accepter les demandes de personnes qui passent par des pays sûrs ou de celles qui renoncent à leur demande une fois rentrées chez elles.

Pensez-vous que nous devons également agir sur ce front pour réduire le nombre de personnes qui viennent dans notre pays?

Michael Barutciski: Si nous sommes préoccupés par le nombre de demandeurs d'asile, comme nous devrions l'être, je pense que la disposition relative à l'irrecevabilité, à l'article 101 de la Loi sur l'immigration, devrait être réexaminée et peut-être élargie comme vous le suggérez. À l'heure actuelle, il existe certains types de demandes et certaines catégories de personnes qui peuvent demander l'asile au Canada, mais qui ne le pourraient pas en Europe, par exemple. On ne peut pas simplement traverser toute une série de pays sûrs pour ensuite demander l'asile dans le dernier pays traversé.

La présidente: Merci, monsieur.

Je vous remercie, monsieur Redekopp.

Monsieur Fragiskatos, les deux minutes qui vous sont allouées commencent maintenant.

Peter Fragiskatos: Merci, madame la présidente.

Je tiens à remercier les témoins.

En fait, je pense que même si, à première vue, il pourrait y avoir un écart entre ce que Mme Stellinga a proposé au Comité et ce que vous dites, monsieur Barutciski, il y a tout de même un certain chevauchement.

Par exemple, madame Stellinga, vous parlez de garantir en fin de compte que nous disposions d'un système durable dans lequel les personnes en cours de demande d'asile puissent se rendre dans des communautés capables de les accueillir, où elles auront la possibilité de s'intégrer et où les services ne seront pas débordés.

Monsieur Barutciski, je vous vois hocher la tête. Vous êtes d'accord sur ce principe.

J'aimerais en savoir plus sur le modèle allemand. Tout semble reposer sur l'adhésion, non seulement du gouvernement fédéral allemand, mais aussi des gouvernements régionaux des länder dont vous parlez. Il faudrait que la même chose se mette en place ici, au Canada, si, en fin de compte, nous devons évoluer vers ce que vous suggérez tous les deux, c'est-à-dire que les collectivités doivent être capables d'intégrer les demandeurs et de les accueillir en évitant que les services ne soient débordés.

Diriez-vous que c'est une description juste, monsieur Barutciski?

● (1200)

Michael Barutciski: Oui. Je dirais que les divers länder essaient effectivement de négocier pour obtenir de l'aide de Berlin.

Peter Fragiskatos: D'accord.

En une phrase ou deux, quelle est votre principale recommandation au Comité?

Ma question s'adresse à M. Barutciski, puis à Mme Stellinga.

Michael Barutciski: Comme je l'ai suggéré dans ma déclaration liminaire, je pense que nous devons clarifier les principes de base. Nous devons réfléchir sérieusement à ce que nous essayons d'accomplir.

J'ajouterais que nous voulons distinguer les demandeurs d'asile de tous les autres immigrants — ils ne sont pas dans la même catégorie — pour éviter les problèmes à l'avenir. Si nous voulons une fédération plus équitable, où nous répondons à un grand nombre des préoccupations soulevées par mon collègue ici présent, je pense que c'est une bonne idée de répartir la charge.

La présidente: Madame Stellinga, vous avez 15 secondes. Ensuite, nous devons conclure.

Madame Stellinga.

Anita Stellinga: Nous recommandons une stratégie nationale intergouvernementale pluriannuelle en matière d'asile et de logement qui soit coordonnée et qui englobe l'accueil, la capacité d'hébergement et les parcours vers la réussite pour obtenir des résultats positifs; qui dispose de soutiens coordonnés pour réduire les doublons; qui raccourcit la durée du séjour en hébergement temporaire; et qui aide les personnes à accéder plus rapidement à l'emploi et à l'autonomie.

Peter Fragiskatos: Merci.

La présidente: Merci, madame Stellinga.

Merci, monsieur Fragiskatos.

Je tiens à remercier tous nos invités d'aujourd'hui. Grâce à eux, nous avons pu mener des discussions fort enrichissantes.

Je tiens également à remercier tous mes collègues pour leurs excellentes questions. Bref, je remercie tout le monde du temps qu'ils nous ont accordé aujourd'hui.

Nous allons suspendre la séance pendant environ cinq minutes pour permettre au groupe actuel de témoins de quitter les lieux. Nous reviendrons ensuite avec le deuxième groupe de témoins.

• (1200) _____ (Pause) _____

• (1210)

La présidente: Nous reprenons nos travaux, et nous allons maintenant entendre notre deuxième groupe de témoins.

Je vais tout d'abord faire quelques observations à l'intention des nouveaux témoins.

Vous vous joignez tous à nous en mode hybride. Vous remarquerez, au bas de votre écran, que vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation, soit l'anglais ou le français. Vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Je vous ferai signe lorsqu'il vous restera une minute. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

J'aimerais à présent souhaiter la plus cordiale des bienvenues à tous les témoins du deuxième groupe.

[Français]

D'abord, nous accueillons Pierre Fortin, professeur au Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal.

Ensuite, nous avons Hélène Roulet, directrice générale du Carrefour le Moutier, et Olive Mukamana, coordonnatrice des services auprès des nouveaux arrivants pour le même organisme.

[Traduction]

Nous avons également le plaisir d'accueillir M. David Clinton, éditeur chez TheAudit.ca.

Un maximum de cinq minutes sera accordé à chacun d'entre vous pour vos déclarations préliminaires, puis nous passerons aux questions des députés.

[Français]

Professeur Fortin, vous avez la parole pour cinq minutes.

Pierre Fortin (professeur, Département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal, à titre personnel): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour à tous les membres du Comité. Vous me voyez très honoré par votre aimable invitation à témoigner.

[Traduction]

À l'instar du premier ministre Harper, je vais commencer mon allocution en français, puis terminer en anglais.

[Français]

Je me sens à l'aise devant votre comité pour deux raisons. Premièrement, ma famille elle-même est presque entièrement issue de l'immigration. Tous mes 15 enfants, beaux-enfants et petits-enfants, sauf un, sont des immigrants de première ou deuxième génération. Deuxièmement, à l'invitation du ministre de l'Immigration du Québec, depuis 2022, j'ai préparé deux rapports de recherche sur la politique d'immigration. Je fais également partie du comité-conseil national de l'Institut C.D. Howe de Toronto sur l'immigration.

De 2016 à 2024, le taux d'immigration annuel a quadruplé au Canada. En 2024, le premier ministre Trudeau a décidé de modérer la cadence au vu de la pression, qu'il a dite insoutenable, exercée sur le logement et les services publics. Ce revirement de la politique d'immigration du Canada, maintenant en cours, est pleinement compatible avec la recherche publiée sur les effets économiques de l'expérience de 2016 à 2024. Il n'y a aucun doute qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

[Traduction]

En ce qui concerne plus particulièrement les demandes d'asile, un rapport présenté par Statistique Canada en janvier de cette année estime à plus d'un demi-million le nombre de demandeurs d'asile résidant au Canada, dont environ 85 % en Ontario et au Québec. Ces deux provinces doivent donc supporter une charge disproportionnée des services publics provinciaux offerts aux demandeurs, dont une grande partie est liée aux dépenses d'aide sociale.

Je ne suis pas du tout un expert en matière de demandes d'asile, mais il n'est pas nécessaire d'avoir un doctorat en gestion pour comprendre qu'une approche raisonnable et humaine de ce problème devrait inclure les éléments suivants.

Premièrement, rejeter immédiatement les demandes qui s'avèrent manifestement non fondées dès leur arrivée à la frontière. Deuxièmement, réduire au minimum tous les types de retards administratifs internes au sein du ministère. Troisièmement, simplifier et accélérer la procédure d'audition, actuellement lourde et longue. Quatrièmement, veiller à ce que les candidats déboutés quittent le Canada sans délai. Cinquièmement, étudier les moyens de rendre les provinces autres que l'Ontario et le Québec plus attrayantes pour les demandeurs d'asile. Sixièmement, conclure un accord raisonnable avec les provinces d'accueil afin d'assurer le remboursement rapide des dépenses admissibles.

Pour trouver des sources d'inspiration à l'étranger, je vous invite vivement à examiner attentivement les différentes étapes du processus d'octroi du droit d'asile que suivent les gouvernements sociaux-démocrates du Danemark et de l'Allemagne.

Au-delà de la question des demandes d'asile, je tiens à formuler les suggestions supplémentaires suivantes.

Premièrement, le gouvernement fédéral doit adapter sa politique d'immigration aux attentes de la population canadienne, et ne pas se laisser induire en erreur par les arguments fallacieux de certains groupes de pression issus du milieu des affaires qui s'opposent à toute diminution des taux d'immigration.

• (1215)

Deuxièmement, comme l'a recommandé l'Institut C.D. Howe, l'immigration doit être guidée par la constitution rigoureuse d'une base de capital humain à long terme pour l'économie, et non par des solutions à court terme qui privilégient les travailleurs peu qualifiés ou par des objectifs non économiques, tels que l'augmentation de l'immigration francophone en dehors du Québec.

Troisièmement, il faut éviter de nier que l'usage du français est en déclin au Québec, et éviter du même coup d'affirmer que la minorité anglophone y est menacée.

Enfin, confier au gouvernement du Québec la gestion intégrale du programme de mobilité internationale de la province.

Merci beaucoup pour votre attention.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Fortin.

[Français]

Madame Roulet, vous avez la parole pour cinq minutes.

Hélène Roulet (directrice générale, Carrefour le Moutier): Merci. Je vais partager mon temps de parole avec ma collègue, Olive Mukamana.

Bonjour. Au nom du Carrefour le Moutier, de son équipe ainsi que des personnes que nous accompagnons quotidiennement, je vous remercie de nous offrir l'occasion de témoigner aujourd'hui de la réalité des personnes demandeuses d'asile, plus particulièrement dans notre cas, au sein de l'agglomération de Longueuil, dans la Rive-Sud, en face de Montréal.

Permettez-moi de vous expliquer qui nous sommes en quelques mots. Le Carrefour le Moutier est un organisme communautaire de première ligne ayant pour mission d'accueillir, d'écouter et d'outiller toute personne qui vit un moment difficile ou une période de transition, afin qu'elle retrouve ses forces et son pouvoir d'agir. Nous sommes mandatés par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec pour accompagner les personnes

demandeuses d'asile dans leur parcours d'installation et leur recherche d'un logement.

Au cours de la dernière année, dans l'ensemble de nos actions, nous avons accompagné plus de 1 105 personnes demandeuses d'asile dans leurs démarches d'installation, l'accès à leurs droits, les démarches administratives ainsi que la réponse à leurs nombreux besoins. Au cours des trois dernières années, nous avons observé une augmentation moyenne de 20 % du nombre de personnes demandeuses d'asile que nous accompagnons.

Je vais maintenant laisser ma collègue, Mme Mukamana, parler des enjeux.

Olive Mukamana (coordonnatrice des services auprès des nouveaux arrivants, Carrefour le Moutier): Merci, madame Roulet.

Nous témoignons aujourd'hui des réalités que nous voyons régulièrement dans le cadre de nos activités auprès des personnes demandeuses d'asile.

Parmi les principaux enjeux dont nous voulons parler aujourd'hui, il y a d'abord l'accès au logement. On sait qu'une pression constante s'exerce sur le marché locatif et que les logements abordables se font rares. De plus, les demandeurs d'asile sont confrontés à des obstacles tels que la discrimination et la méconnaissance de leur statut, qui fait qu'on exige d'eux des choses qu'ils ne peuvent pas obtenir puisque ce sont des personnes nouvellement arrivées, comme leurs antécédents de crédit. Tout cela limite leur accès au logement de façon générale.

Ensuite, il y a l'accès aux services, notamment les services juridiques, auxquels il est difficile d'accéder pour les immigrants en général, et plus particulièrement pour les personnes demandeuses d'asile. Comme leur parcours est de nature juridique, elles ont besoin d'une représentation juridique.

L'accès aux services de santé et aux services sociaux est aussi difficile. Comme toute personne vulnérable dont le parcours est assez complexe, ces personnes ont des besoins sur les plans physique et psychologique, mais leur accès aux services de santé est souvent limité en raison de la méconnaissance ou de la non-compréhension de la couverture offerte par le Programme fédéral de santé intérimaire.

En tant qu'organisme de première ligne, nous agissons comme facilitateur d'accès aux soins et comme acteur de proximité en contexte interculturel. Des fois, nous offrons des formations aux prestataires de services pour qu'ils comprennent mieux les services auxquels cette couverture médicale peut donner accès, mais il reste encore des barrières à l'accès qui sont simplement liées à la méconnaissance de cette couverture.

D'autre part, en tant qu'organisme communautaire, nous sommes dans un contexte d'adaptation continue. Alors que les ressources sont limitées, que ce soit les ressources humaines ou les ressources financières, nous sommes contraints de nous adapter pour répondre aux besoins importants que présentent les personnes en situation de vulnérabilité, y compris les personnes demandeuses d'asile. Cette situation, où les organismes communautaires doivent s'adapter et en faire beaucoup avec peu, ne peut pas durer. Ils ont besoin d'un soutien financier stable.

• (1220)

La présidente: Il vous reste une minute, madame Mukamana.

Olive Mukamana: Merci, madame la présidente.

Je vais redonner la parole à Mme Roulet.

Hélène Roulet: Merci.

Nos recommandations sont les suivantes.

En plus de notre expertise sur le terrain, nous appuyons la position de notre regroupement du Québec, soit la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. Selon cette position, toute répartition des personnes demandeuses d'asile entre les provinces doit se faire dans une perspective de respect des droits fondamentaux des personnes demandeuses d'asile, d'accès à des services juridiques adéquats, d'implication des organismes communautaires dans la stratégie de répartition, d'élimination des barrières à l'intégration et à l'inclusion, notamment en matière d'apprentissage de langue, d'employabilité et d'accès aux programmes de soutien social, ainsi que de financement adapté aux réalités et aux besoins des organismes communautaires sur le terrain qui accompagnent ces personnes.

En fait, nous promovons vraiment une approche axée sur la prévention, la coordination et la collaboration entre les différents acteurs et parties prenantes. Selon nous, une telle approche favorise non seulement une installation plus harmonieuse des personnes, mais aussi la reconnaissance de la contribution sociale de chacune d'entre elles.

La présidente: Merci, mesdames Roulet et Mukamana.

[Traduction]

Sur ce, nous allons à présent céder la parole à M. Clinton.

David Clinton (éditeur, TheAudit.ca): Merci beaucoup, madame la présidente. Je vous remercie de me permettre de participer à ces travaux importants du Comité.

Pour me rendre utile, je vais essayer de vous présenter quelques données qui vous donneront un aperçu de la situation et du contexte, et qui vous permettront de mieux comprendre ce qui se passe actuellement et la direction que nous pourrions envisager de prendre à l'avenir.

D'une certaine manière, cette redistribution est déjà en cours. Selon Statistique Canada, la proportion de demandeurs d'asile a augmenté beaucoup plus rapidement au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et au Manitoba. Elle progresse partout en Ontario. Entre le troisième trimestre de 2023 et le premier trimestre de 2026, le taux de croissance est de l'ordre de 179 %. On observe une croissance importante de la population de réfugiés, mais dans trois provinces — le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, et le Manitoba —, ce taux de croissance s'est avéré beaucoup plus élevé. Les données semblent stables lorsque l'on considère seulement les chiffres bruts, mais il s'agit d'une tendance constante et persistante. Il serait peut-être utile d'essayer de comprendre pourquoi cela se produit et de voir si nous pouvons encourager cette tendance.

Nous disposons également de données permettant de suivre les contribuables à partir de déclarations produites plusieurs années postérieures à leur admission — c'est-à-dire les cinq ou six années qui suivent leur admission en tant que résidents permanents —, et de savoir dans quelle province ils ont fait leur déclaration d'impôts. Je ne sais pas quel revenu ils déclarent, car je n'ai évidemment pas accès à ce genre de renseignements personnels, mais je sais dans quelle province ils produisent une déclaration de revenus.

On constate une relative stabilité dans l'ensemble. En ce qui concerne les mouvements des populations de réfugiés, puis de résidents permanents, on observe que, pour la plupart des provinces, environ 80 % d'entre eux restent dans la province d'accueil. Le taux de mobilité demeure donc assez faible. Il y a des exceptions, et lorsque c'est le cas, ces personnes ont tendance à s'installer en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique. Cela reflète vraiment la manière dont les migrations interprovinciales se déroulent au sein de la population en général. Les gens ont tendance à quitter le Québec. S'il y a des mouvements importants de départ d'une province, c'est bien au Québec. Comme je l'ai dit, cela n'est pas directement pertinent par rapport au sujet d'aujourd'hui, mais je crois que nous devons réfléchir aux grandes tendances de migrations interprovinciales.

Par ailleurs, M. Jacques a fait état, il y a au moins quelques années, de l'importance de la population de réfugiés dans les refuges pour sans-abri de Peel. Je dispose de données. Les données les plus récentes de la ville de Toronto, datant du premier trimestre 2026, indiquent qu'à Toronto, où les deux populations ne semblent pas avoir été séparées dans les refuges municipaux, la population de réfugiés occupe 39 % des lits disponibles. Une telle situation n'est pas viable; outre les coûts pour les différents ordres de gouvernement, cela exclut de toute évidence les itinérants de la région des refuges disponibles. Le gouvernement fédéral continue de débloquer des fonds pour soutenir tout ce système dans une certaine mesure, mais je ne crois pas qu'injecter davantage d'argent constitue la solution idéale. En réalité, c'est le système dans son ensemble qui doit être repensé.

D'une manière générale, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que le problème fondamental à l'origine de ces tensions est l'arrière des décisions de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, la CISR. En effet, il y a 500 000 personnes en attente d'une décision par rapport à leur demande d'immigration, et il est mathématiquement impossible que les employés de la CISR puissent traiter toutes ces demandes dans un délai raisonnable. Pour replacer les choses dans leur contexte, en 2025, il y avait 395 membres actifs au sein de la CISR. Par « actif », le rapport que j'ai consulté indiquait que tout employé ayant rendu 20 décisions ou plus au cours de l'année écoulée était considéré comme actif; il n'y a donc que 395 membres actifs au total.

● (1225)

Par conséquent, le personnel de la CISR ne peut pas être en mesure de traiter toutes ces demandes... il faut donc procéder à un tri. Nous pouvons recourir à deux méthodes de tri. La première méthode de tri consiste à accélérer la reconnaissance des diplômes. Le gouvernement fédéral, ainsi que l'ensemble des gouvernements provinciaux, sont ouverts à l'idée de permettre aux professionnels étrangers exerçant dans des domaines où la demande est forte d'être admis au Canada plus rapidement. La seconde méthode de tri consiste à associer des modèles d'intelligence artificielle à une évaluation humaine afin de pouvoir rapidement signaler les décisions évidentes pour qu'elles soient examinées par un employé en chair et en os.

Merci à tous pour votre attention.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Clinton.

Cela conclut les déclarations liminaires de nos invités. Nous allons à présent passer aux séries de questions et réponses. Nous allons commencer par des séries de six minutes.

Monsieur Ho, à vous la parole pour un maximum de six minutes, je vous prie.

Vincent Ho: Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adressent à M. Clinton, éditeur à TheAudit.ca.

Monsieur Clinton, vous avez précédemment évoqué la manière dont la détermination de nos seuils d'immigration peut être influencée par des motivations d'ordre politique, ainsi que par la pression exercée par différentes parties prenantes. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

David Clinton: Il est évident que tous les gouvernements réagissent aux voix les plus bruyantes et les plus revendicatrices. Je suppose que ceux qui sont prêts à se faire entendre davantage et à exercer une pression politique finiront toujours par se faire entendre. C'est de bonne guerre, et cela fait partie du système.

Je ne vois pas, comme ça, d'exemples concrets de mécanismes précis par lesquels ces voix auraient pu fausser le système. Il semble néanmoins que d'une manière ou d'une autre, le système ait bel et bien été faussé.

Vincent Ho: Ces dernières années, nous avons assisté à un afflux de plus d'un million de résidents temporaires admis par le gouvernement libéral.

Pensez-vous que de tels seuils d'immigration reposent davantage sur des motifs idéologiques, ou bien sur des bases rationnelles?

David Clinton: Honnêtement, je n'ai pas été témoin de beaucoup de motifs rationnels. Au-delà du principe évident et unanimement reconnu selon lequel nous voulons venir en aide aux personnes en détresse dans le monde entier — je pense que tout le monde est d'accord là-dessus —, je n'ai pas observé le gouvernement faire preuve d'une véritable réflexion stratégique.

• (1230)

Vincent Ho: Il va sans dire que la politique d'immigration du gouvernement doit servir l'intérêt national, et celui de la population canadienne.

Nous avons entendu des agents d'immigration, de même que la ministre de l'Immigration en personne, affirmer que le gouvernement n'avait imposé aucun plafond par rapport au nombre de résidents permanents. Dans un article publié par TheAudit.ca, on peut lire le passage suivant: « Les données du site Refugee Law Data semblent révéler une forte corrélation entre de faibles taux de reconnaissance et une durée d'emploi plus courte à la CISR. En d'autres termes, les employés qui approuvent davantage de demandes tendent à demeurer plus longtemps en poste. ».

Pensez-vous que plusieurs agents de la CISR ont tendance à approuver un grand nombre de demandes d'asile par crainte de perdre leur emploi?

David Clinton: Il s'agit d'un point particulièrement important.

Je tiens à préciser que j'ai lu ce rapport. Je ne peux pas le confirmer de source sûre, mais il semble logique qu'il y ait manifestement des incitations au sein de la CISR pour faire avancer les choses rapidement. C'est nous qui exerçons une pression sur eux. Le pays et le gouvernement font pression sur la CISR pour qu'elle agisse rapidement. Il est donc logique que les employés de la CISR se sentent poussés à accélérer le processus d'approbation des demandes d'asile.

Le risque, bien entendu, est que plusieurs candidatures de demandeurs d'asile qui présentent un danger pour la sécurité nationale ne soient pas évaluées en bonne et due forme. Je serais surpris qu'aucun type de pression ne soit exercé sur les agents de la CISR. Y a-t-il véritablement une corrélation entre la stabilité d'emploi des employés de la CISR et le nombre de demandes d'asile approuvées? Je ne peux pas affirmer avec certitude qu'une telle corrélation existe, mais c'est tout à fait possible.

Vincent Ho: En résumé, il est donc possible qu'un nombre inconnu de demandeurs d'asile dangereux parviennent à passer entre les mailles du filet en raison de pressions exercées sur les agents de la CISR.

David Clinton: Eh bien, le contraire serait tout à fait étonnant. Après tout, aucun gouvernement ni aucune agence ne peut être en mesure de gérer quelque 500 000 demandes d'asile dans un délai aussi court.

Vincent Ho: En effet.

À votre avis, existe-t-il un risque réel de laisser entrer des criminels au Canada en raison de ce genre de pressions que subissent les employés de la CISR?

David Clinton: Je dirais qu'il est évident que c'est déjà le cas, et même que cela continue. Quant à savoir s'il s'agit d'un niveau de risque acceptable, je ne sais pas. Aucun système n'est parfait, mais je peux vous assurer qu'en effet, des individus dangereux parviennent actuellement à passer entre les mailles du filet.

Vincent Ho: Je vais changer un peu de sujet, monsieur Clinton. Vous avez écrit au sujet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, le PTET, et vous vous demandez s'il sert encore à pallier de véritables pénuries de main-d'œuvre. Selon vous, le gouvernement libéral a-t-il laissé ce programme dériver de son objectif initial, qui était de combler de véritables pénuries de main-d'œuvre, vers l'objectif inavoué de fournir de la main-d'œuvre à bas coût aux entreprises, ce qui a pour effet de faire pression à la baisse sur les salaires des travailleurs canadiens?

David Clinton: En fait, je suis partagé à ce sujet. D'un côté, à la lecture des rapports périodiques publiés par différentes agences gouvernementales, il semble que le gouvernement s'efforce en général de suivre l'évolution réelle du marché du travail, et d'adapter ses politiques en conséquence. Il semble bien que ce soit toujours le cas... Eh bien, ces mesures sont mises en œuvre, alors espérons qu'elles donnent des résultats. Je ne sais pas. Les mesures actuelles du gouvernement sont-elles vraiment en phase avec la réalité sur le terrain? Je ne sais plus. Je ne dispose pas d'assez de renseignements pour le savoir. Par contre, je peux vous dire qu'un de mes fils ne cesse de se plaindre de la persistance de la pénurie de main-d'œuvre...

La présidente: Monsieur Ho, il ne vous reste que 30 secondes.

Vincent Ho: Le taux de chômage chez les nouveaux arrivants s'élève actuellement à près de 15 %. Il s'agit donc d'un taux de chômage à un niveau digne d'une récession, et la situation est encore pire au sein des grands centres urbains. À votre avis, le gouvernement libéral a-t-il mal géré le PTET?

David Clinton: C'est possible, ou ce n'est peut-être même pas au niveau gouvernemental. Cela peut se faire à l'échelle d'un ministère ou d'un organisme. Je n'en suis pas certain, mais il y a des pressions, et il est très probable que le PTET y contribue.

La présidente: Merci, monsieur Clinton.

Merci, monsieur Ho.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Chang, pour six minutes maximum.

Monsieur Chang, vos six minutes commencent maintenant.

Wade Chang (Burnaby Central, Lib.): Merci, madame la présidente.

Ma première série de questions s'adresse à Mme Roulet.

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui. Votre organisme travaille sur le terrain, directement, avec les demandeurs d'asile et les nouveaux arrivants tous les jours. Pourriez-vous nous dire dans quelle mesure l'augmentation rapide des demandes d'asile au cours des dernières années a eu une incidence sur la capacité de votre organisation en matière de dotation et de soutien au logement et sur votre capacité à fournir des services d'établissement de qualité?

[Français]

Hélène Roulet: Merci, monsieur Chang.

Je laisserai le temps à ma collègue, Mme Mukamana, de compléter ma réponse.

On observe quand même déjà une pression sur les logements pour l'ensemble de la population. Il est sûr qu'il y a toujours des défis. Comme nous l'avons dit d'entrée de jeu, là où on observe encore plus de défis, c'est en ce qui concerne l'accessibilité au logement et la compréhension des statuts relatifs aux demandeurs d'asile. Les propriétaires peuvent trouver difficile de comprendre la réalité de ces personnes. Nous avons donc beaucoup de sensibilisation à faire à cet égard pour que les nouveaux arrivants aient accès à un logement. Comme ces derniers n'ont pas d'antécédents, ça crée des difficultés sur le plan du crédit.

En ce qui concerne la réalité sur le terrain, dépendamment du nombre de personnes qui peuvent arriver au Carrefour le Moutier, nous avons toujours ce souci de répondre à leurs besoins. Nous travaillons toujours en collaboration avec d'autres organismes pour répondre aux différents besoins essentiels de ces personnes. Une fois qu'un logement est trouvé, par exemple, c'est en lien avec d'autres organismes que nous trouvons de quoi le meubler.

Au cours des deux dernières années, lors d'arrivées plus importantes, nous avons obtenu un soutien supplémentaire des ministères, ce qui nous a aidés. C'est ainsi que nous avons pu gérer la situation. Grâce à cette possibilité de financement, nous avons créé un poste directement consacré à l'ensemble des personnes. Lorsqu'une personne pousse la porte de l'organisme, nous voulons vraiment lui offrir un filet de sécurité sociale dans le cadre d'une approche globale.

Ma collègue Mme Mukamana veut rajouter un élément à ce sujet.

● (1235)

Olive Mukamana: Nous avons aussi remarqué une augmentation du nombre de demandes d'information ou de formation de la part de nos partenaires du milieu communautaire ou autre, qui veulent comprendre davantage ce qu'est le statut de demandeur d'asile, à quels services les demandeurs d'asile ont accès et quelle est leur réalité.

Au moment de l'arrivée d'un nombre important de nouveaux arrivants sur notre territoire, ce qui a créé des cellules d'urgence, nous avons regardé différents milieux pour essayer de voir comment répondre aux besoins qui reflètent cette possibilité qu'il y ait une res-

ponsabilité partagée face à un défi en particulier. Nous avons alors observé une mobilisation, dont nous avons été très reconnaissants.

Cela dit, nous avons quand même vu une augmentation du discours qui associe différents problèmes sociaux à l'arrivée de personnes ayant un parcours migratoire ou qui demandent l'asile, plus particulièrement.

De notre côté, nous dénonçons ce type de discours et nous sommes d'avis que les problèmes structurels et sociaux, comme l'accès aux soins de santé, aux services d'éducation et au logement, sont des problèmes déjà présents dans une société. Quand de nouvelles personnes arrivent, on remarque parfois davantage ces problèmes, mais ce n'est pas une raison de dire que les demandeurs d'asile sont la cause de ces problèmes.

Ce sont des discours que certains milieux et notre organisme avons pu observer. D'autres se sont mis ensemble pour contrer ce genre de discours, parce que ça fragilisait la cohésion sociale. Nous avons également vu que ça exacerbait la stigmatisation de ces personnes, qui sont pour la plupart en situation de vulnérabilité.

[Traduction]

La présidente: Je vais peut-être arrêter le chronomètre un instant. Je remarque que la sonnerie a été déclenchée. J'ai besoin du consentement unanime pour poursuivre.

Devrions-nous simplement terminer ce premier tour de questions? Cela nous amènerait aux environs de 12 h 45, ou en fait, un peu avant. Voulez-vous faire un deuxième tour?

Si nous prolongeons de 10 minutes, cela nous amènera à 12 h 50. Nous allons poursuivre jusqu'à 13 h 50, si cela vous convient?

● (1240)

[Français]

Monsieur Deschênes, est-ce que ça va pour vous?

Alexis Deschênes: Oui, je proposerais même de poursuivre la séance jusqu'à 13 heures, afin que nous puissions bénéficier de l'éclairage de tous ces témoins, si éclairants. D'après mes calculs, le vote est à 13 h 8.

[Traduction]

La présidente: Je n'ai pas d'autres informations pour le moment. Je pensais qu'il était déjà 13 heures.

Monsieur Joseph, qu'en pensez-vous?

[Français]

Natilien Joseph: Madame la présidente, je ne pense pas que ce soit une bonne idée de poursuivre jusqu'à 13 heures. Mon collègue va peut-être voter avec son téléphone, mais ce n'est peut-être pas le cas pour tout le monde autour de cette table.

[Traduction]

La présidente: Pouvons-nous vérifier si le vote a bel et bien lieu à 13 h 8?

Le greffier du Comité (Rémi Bourgault): Elle vient tout juste de commencer, alors c'est certainement la sonnerie de 30 minutes.

La présidente: Si tout le monde est d'accord, nous allons poursuivre jusqu'à 13 heures.

Monsieur Fragiskatos...?

Peter Fragiskatos: Aucun problème.

[Français]

La présidente: Monsieur Deschênes, est-ce bon pour vous que nous poursuivions la séance jusqu'à 13 heures? D'accord.

[Traduction]

Sameer Zuberi: Attendez, nous allons avoir besoin d'au moins 10 minutes.

La présidente: D'accord. Nous allons terminer la séance à 12 h 58, ce qui nous laisse encore 10 minutes.

Des députés: D'accord.

Le président: Monsieur Deschênes, j'espère que cela vous convient.

Merci. Nous allons continuer.

Monsieur Chang, il vous reste environ 55 secondes pour conclure votre intervention.

Wade Chang: Madame Roulet, le gouvernement fédéral a mis l'accent sur le rétablissement de l'équilibre et de la durabilité du système d'immigration, et le Québec a récemment connu une baisse importante du nombre de demandes d'asile.

Du point de vue d'un fournisseur de services, quelle est l'importance d'établir des seuils de demandes prévisibles et gérables pour aider les nouveaux arrivants à recevoir le soutien dont ils ont besoin pour s'établir au Canada avec succès?

[Français]

Hélène Roulet: C'est une bonne question.

Il est sûr que, pour ce qui est d'avoir une vision globale, d'autres instances, telle la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes pourraient vous en dire davantage à ce sujet.

De notre côté, nous constatons qu'il n'y a plus de centres d'hébergement d'urgence sur le territoire depuis déjà plusieurs mois. À ce moment-ci, nous sommes en mesure d'accompagner les personnes. Il est sûr qu'il y a toujours des besoins de plus en plus complexes. C'est ça qui, je pense, rajoute à l'équation. Il y a en effet la question du logement, qui est toujours et évidemment importante. C'est la base, c'est un besoin essentiel. Toutefois, nous voulons vraiment voir la personne dans son ensemble. C'est sur ce plan qu'il faudrait réinvestir davantage pour mieux comprendre, pour que les milieux puissent vraiment être utiles.

La présidente: Merci, madame Roulet.

[Traduction]

Merci beaucoup, monsieur Chang.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Fortin, je suis très heureux que vous ayez accepté de participer à notre importante étude sur la répartition provinciale des demandeurs d'asile au Canada et que vous puissiez nous transmettre votre expertise.

J'ai lu qu'en 2025, vous avez soumis un rapport au gouvernement du Québec. Dans ce rapport, vous proposiez de réduire le nombre de demandeurs d'asile accueillis au Québec. Selon les derniers chiffres sur la situation actuelle, le Québec représente 22 % de la

population du Canada, mais il accueille jusqu'à 37 % des demandeurs d'asile.

Vous avez proposé que l'on réduise pratiquement de moitié le nombre de demandeurs d'asile au Québec sur quelques années. Pourquoi avez-vous fait cette proposition?

Pierre Fortin: Je l'ai fait dans un contexte général où la politique gouvernementale à Ottawa comme à Québec est de réduire le rythme de l'immigration.

Premièrement, il est bien évident que, si on la compare à celle des pays comme ceux auxquels M. Barutcki a fait allusion, notamment l'Allemagne et le Danemark, la proportion de gens qui arrivent au Canada en étant considérés comme des demandeurs d'asile est plus importante ici que là-bas.

Deuxièmement, depuis un an et demi, il y a eu une augmentation du nombre de ces gens de plus d'un demi-million.

Donc, j'ai fait cette proposition dans un contexte général où il faut ralentir le rythme, non seulement au Québec — je sais que vous êtes particulièrement préoccupé par la question québécoise —, mais aussi en Ontario. Le Québec et l'Ontario reçoivent 85 % de tous les demandeurs d'asile au Canada.

Donc, j'ai proposé deux choses au gouvernement du Québec. D'une part, j'ai proposé que les demandes d'asile soient modérées au même rythme que les autres sources d'immigration temporaire. D'autre part, j'ai proposé que, dans la mesure du possible — je ne suis pas un expert dans ce domaine —, il y ait une meilleure répartition interprovinciale.

• (1245)

Alexis Deschênes: Vous êtes économiste, donc j'aimerais entendre vos commentaires sur les effets sur le Québec de la réception d'un nombre de demandeurs d'asile beaucoup plus important que son poids démographique. Quels sont les effets que vous pouvez observer sur l'économie et sur les finances publiques du Québec, et sur l'intégration des demandeurs d'asile et la langue française?

Pierre Fortin: Tout d'abord, il est très important de comprendre que le problème de la pénurie de logements et de leur abordabilité est d'autant plus grave que le nombre de demandeurs d'asile est très élevé par rapport au nombre de personnes concernées par les autres formes d'immigration temporaire ou permanente. On observe une réticence de la part des propriétaires. Si on dit à un propriétaire de logement qu'un demandeur d'asile voudrait avoir un logement, le propriétaire va se demander quels seront la durée de la location et le risque de perdre cette personne d'ici six mois, un an ou un an et demi. Donc, les propriétaires ont une réticence naturelle plus grande à accepter des demandeurs d'asile plutôt que d'autres types d'immigrants.

Alexis Deschênes: Il me reste seulement deux minutes avec vous.

Quel est l'impact du fait que le Québec reçoit une part importante des demandeurs d'asile du Canada sur ses finances publiques?

Pierre Fortin: La part la plus importante des services publics qu'un gouvernement provincial, comme celui du Québec ou de l'Ontario, doit absorber est l'aide sociale, l'aide de dernier recours. Par exemple, la plus récente demande du gouvernement du Québec auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada visait un remboursement de 750 millions de dollars pour pallier le coût de l'aide sociale.

La présidente: Il reste une minute.

Pierre Fortin: Pour vous donner une idée, on calcule que, dans le grand Montréal, 55 % des assistés sociaux sont d'origine immigrante.

Alexis Deschênes: Vous indiquez que le Québec réclame du gouvernement fédéral un remboursement de plus de 700 millions de dollars pour des coûts de services publics offerts aux demandeurs d'asile. En tant qu'économiste, croyez-vous que cette demande du gouvernement du Québec est justifiée?

• (1250)

Pierre Fortin: Oui. La responsabilité unique des demandes d'asile relève du fédéral et non pas du provincial. Par conséquent, s'il y a des services publics qui sont offerts par les provinces, que ce soit en Saskatchewan, en Ontario ou au Québec, il est naturel de s'attendre à ce que le gouvernement fédéral rembourse le plus rapidement possible les montants qu'elles dépensent pour servir cet objectif fédéral de gestion des demandes d'asile. C'est une question de logique, ce n'est pas une question de Constitution.

Alexis Deschênes: C'est exact.

La présidente: Merci, professeur Fortin.

Merci, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Je suis désolée, mais nous avons dépassé le temps imparti.

Nous avons trois minutes pour M. Menegakis, trois minutes pour M. Joseph, et une minute pour vous permettre de terminer, monsieur Deschênes.

Allez-y, monsieur Menegakis.

Costas Menegakis: Merci, madame la présidente.

Monsieur Clinton, nous avons constaté une augmentation des arriérés de demandes d'asile pendant le quatrième trimestre de 2025. Comment expliquez-vous cette situation problématique?

David Clinton: La première raison, c'est que la CISR ne peut tout simplement pas gérer le flux de demandes d'asile.

La deuxième raison, c'est que les quelques mécanismes de contrôle mis en place pour déterminer qui peut présenter une demande d'asile sont trop laxistes. Pour être honnête, je ne sais pas à quel point il sera facile de régler l'ensemble de ces problèmes.

Costas Menegakis: Pensez-vous que la longueur des délais de traitement coûte vraisemblablement très cher aux contribuables, compte tenu de tous les avantages complémentaires dont bénéficient les demandeurs d'asile, tels que des mesures d'aide au logement et des soins de santé plus avantageux que ceux dont bénéficient les citoyens canadiens?

David Clinton: Il va sans dire que toutes ces prestations dont bénéficient les demandeurs d'asile s'avèrent particulièrement coûteuses pour les contribuables canadiens.

Costas Menegakis: Monsieur Clinton, votre rapport mentionne que certains agents de la CISR résistent mieux à la pression que d'autres.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'origine concrète des mesures de pression qui s'exercent sur les employés de la CISR?

David Clinton: De ce que j'en comprends, il existe des mesures de pression venant du haut, et d'autres sur le terrain, si l'on peut dire.

Je suis persuadé que les agents de la CISR sont bien conscients des pressions auxquelles sont confrontés les municipalités et l'ensemble des Canadiens. Je ne peux évidemment pas lire dans les pensées, mais j'imagine qu'un certain nombre d'employés de la CISR sont sensibles à ce type de pressions, et qu'ils ont donc tendance à faire accélérer le processus de traitement des demandes d'asile.

Il ne fait aucun doute que des pressions politiques s'exercent depuis les échelons supérieurs pour améliorer le fonctionnement du système, et je ne peux en vouloir à personne de souhaiter un tel résultat. Il est naturel que les agents de la CISR aient le sentiment de devoir redoubler d'efforts, et le risque qu'ils aillent trop loin est tout à fait prévisible.

Costas Menegakis: Monsieur Clinton, vous avez évoqué un arriéré de 500 000 dossiers de demandes d'asile. Dans votre témoignage, vous avez également déclaré que les demandeurs d'asile suspicieux ne sont pas appréhendés de manière systématique. Il est évident que nous acceptons dans le pays un certain nombre de criminels. N'y voyez-vous pas une énorme source de danger pour la population canadienne?

David Clinton: Oui, il y a manifestement des risques. La question est de savoir de quelle manière évaluer le niveau de risque acceptable. Il est évident que tout système de grande envergure comporte plusieurs lacunes susceptibles d'être exploitées par des individus mal intentionnés. Ce n'est pas pour rien qu'il existe des prisons au Canada. La question à laquelle seul un gouvernement peut répondre est de savoir jusqu'à quel point ces lacunes peuvent être importantes avant que le système ne doive être repensé dans son ensemble.

Costas Menegakis: Êtes-vous d'accord pour dire que les Canadiens attendent du gouvernement qu'il mette en place un système très rigoureux afin de garantir que tout demandeur d'asile admis dans notre pays ne présente aucun danger pour nos familles, nos communautés et nos enfants? Croyez-vous que les Canadiens méritent de pouvoir fréquenter les centres communautaires, les écoles, et les rues de leur quartier en toute sécurité?

David Clinton: En tant que Canadien, je souhaite évidemment diminuer le taux de risque autant que faire se peut. Je suis également conscient que l'atteinte du risque zéro est impossible, mais j'aimerais m'en rapprocher.

Costas Menegakis: Je vous remercie.

La présidente: Merci, monsieur Menegakis.

Merci, monsieur Clinton.

[Français]

Monsieur Joseph, vous avez maintenant la parole pour trois minutes.

Natilien Joseph: Merci, madame la présidente.

Je tenais à féliciter Mme Mukamana et Mme Roulet d'être avec nous aujourd'hui. Elles sont de ma circonscription.

J'ai une question au sujet des demandeurs d'asile. Il n'y a pas longtemps, un témoin des Îles-de-la-Madeleine, de la belle circonscription de mon collègue M. Deschênes, nous a parlé du Tim Hortons qui allait fermer à cause de la pénurie de main-d'œuvre.

Madame Mukamana, j'ai une question pour vous. Les demandeurs d'asile ont-ils droit à un permis de travail une fois que la demande est effectuée?

• (1255)

Olive Mukamana: Oui, ils ont droit à un permis de travail, même initialement. Dès que leur demande est transmise, ce permis doit être délivré en attendant le traitement de leur demande.

Natilien Joseph: D'accord.

Pensez-vous que ce serait une bonne chose qu'on envoie... Je ne dirai pas « envoyer », parce qu'ils ont un permis de travail et un droit à la circulation, alors je ne vais pas entrer là-dedans. Pensez-vous que ce serait une bonne chose si les demandeurs d'asile qui ont en main un permis de travail pouvaient combler les vides découlant de la pénurie de la main-d'œuvre? Je pense au Tim Hortons, aux Îles-de-la-Madeleine, qui va être fermé faute de personnel.

Olive Mukamana: Effectivement.

Nous remarquons que la majorité des demandes de soutien administratif, dans les différentes démarches, porte sur l'obtention d'un permis de travail, surtout sur le renouvellement, vu que les personnes attendent longtemps pour le traitement de leur demande. Toutes ces personnes travaillent ou veulent travailler. Tout demandeur d'asile a accès à un permis de travail ouvert, et ça ne limite pas du tout l'accès au marché du travail. Il s'agit plutôt de l'ouverture des employeurs et de la barrière linguistique. La francisation, ici, au Québec, prend du temps avant d'être acquise et d'être accessible.

La présidente: Il vous reste une minute.

Natilien Joseph: Permettez-moi de vous arrêter, madame Mukamana. Tantôt, vous avez fait mention de l'amalgame. Pouvez-vous nous en parler davantage? Pouvez-vous nous dire en quoi cela pourrait nuire à la population?

Olive Mukamana: Oui.

Quand on regarde tous ces problèmes sociaux — l'accès au logement, à la santé et à l'éducation — et qu'on les attribue à l'augmentation des personnes immigrantes sur le territoire, ça, c'est un amalgame qui simplifie beaucoup ces problèmes sociaux et qui les attribue de façon importante à l'arrivée des personnes en situation de demande d'asile. Ça crée bien sûr ce qu'on voit sur le terrain: plus d'effritement de notre filet social. La cohésion sociale est beaucoup plus fragilisée par ce genre de discours. Ça n'aide pas non plus l'inclusion et l'intégration des personnes, que ce soit en matière de logements ou en milieu de travail. Donc, ça n'aide personne, finalement.

Natilien Joseph: Merci beaucoup.

Si je comprends bien, cela nuit à la cohésion sociale...

La présidente: Merci, monsieur Joseph. Merci, madame Mukamana.

Il reste une minute pour M. Deschênes.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Fortin, continuons sur cette revendication du gouvernement du Québec, qui veut obtenir un montant de 700 millions de dollars pour compenser les coûts d'accueil des demandeurs d'asile. Allons un peu plus loin.

Est-ce que le fait, pour le Québec, de recevoir un nombre très important de demandeurs d'asile peut limiter sa capacité à leur donner des bons services d'intégration?

Pierre Fortin: Il est évident que plus il y a de demandeurs d'asile, plus il faudra offrir de services. Par conséquent, la capacité — qui est déjà très sollicitée — à offrir ces services finit par ne plus être suffisante, à cause des demandes. Il est important de comprendre l'incidence de l'efficacité et de la rapidité avec laquelle le gouvernement fédéral réussit à régler des dossiers. Ainsi, plus les délais d'attente sont courts, moins il y aura de dépenses pour le gouvernement du Québec, le gouvernement de l'Ontario, ou autres. Par conséquent, il y a une responsabilité fédérale, ici, d'accélérer le processus de manière efficace.

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Fortin.

[Français]

Merci, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Cela met fin à notre deuxième groupe de témoins pour aujourd'hui.

[Français]

Je remercie tous les témoins d'aujourd'hui.

[Traduction]

Je tiens à remercier tous nos invités pour leurs témoignages fort pertinents, qui contribuent à faire avancer notre étude.

Notre prochaine réunion aura lieu le mercredi 27 mai. Un avis a été publié à cet effet.

Sur ce, je vais à présent lever la séance pour nous permettre de procéder au vote.

Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>